

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2014

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 18 décembre 2013.

I - Pôle Administration générale

Juridique, Marchés Publics

1.1 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de mobilier urbain pour la Commune de La Garenne-Colombes.

1.2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à l'entretien des espaces verts de La Garenne-Colombes.

1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la mission de géomètre expert.

1.4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la mission de maîtrise d'œuvre de démolition, de dépollution et de désamiantage de la ZAC.

Police municipale

1.5 - Approbation et application du règlement intérieur relatif à l'utilisation du dispositif de vidéoprotection urbaine.

Développement économique

1.6 - Création du marché des Champs-Philippe et fixation des tarifs des droits de place y afférents.

II - Pôle Ressources

Ressources Humaines

2.1 - Personnel communal : modification des modalités d'application du Compte Épargne Temps.

III - Pôle Services à la population

Actions Familiales et Sociales

3.1 - Marché relatif à la prestation de crèche/AP-HP Hôpital Ambroise Paré.

IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

4.1 - Approbation et application du règlement intérieur relatif à la mise à disposition de la salle d'honneur et du Théâtre de La Garenne.

V - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

5.1 - Adhésion au dispositif contractuel conclu entre Eco-Mobilier/SYCTOM pour la collecte et le traitement des déchets d'éléments d'ameublement.

VI - Divers

6.1 - Décisions.

6.2 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 19 heures 02, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à ce Conseil Municipal.

Je vais d'abord vous donner lecture des délégations de vote ; la grippe a rendu l'assemblée plus éparse : M. Ballin donne délégation à M. Houtart, M. Chaillot à M. Dransart, M^{me} Thimel à M^{me} Vaussoué, M. Citerne à M. Butet, M^{me} Kalfon à M. Pouilly, M. Graux à M^{me} Vingerling, M. Barraquand à M^{me} De Bellabre, M^{lle} Bachelet à M. Zacaropoulos, M^{me} Gamblin à M. Gizardin, sachant que quelques-uns de nos collègues qui ont donné délégation pourraient arriver en cours de réunion.

Voilà pour les délégations de vote.

Ensuite, nous avons à désigner un secrétaire de séance. M. Dubois est candidat.

Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Non.*)

Merci.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 18 décembre 2013.

M. le Maire

Avez-vous des remarques ou questions sur le procès-verbal de la très longue séance du 18 décembre ?

Monsieur Conway, bonsoir.

Allez-y, je vous en prie.

M. Conway

Bonsoir, Monsieur le Maire.

Chers collègues, bonsoir.

En fin de Conseil, je vous avais signalé une nouvelle fois que vous répondiez en déformant mes propos ; je disais : « *C'est très pratique pour vous d'arrêter là quand vous avez fait une réponse en déformant mes propos...* ». Vous m'aviez répondu : « *Chaque fois que vous posez une question, on déforme vos propos ! C'est quand même ahurissant, on ne peut jamais vous répondre ! Quand on vous répond, c'est qu'on n'a pas compris. C'est quand même ahurissant !* »

Le compte rendu exhaustif de cette réunion permet à tout un chacun, et particulièrement vous, Monsieur le Maire, de vérifier *a posteriori* ce qu'il en est réellement. Toutes les reformulations que j'ai dénoncées en séance étaient tronquées et traduisaient soit une très faible écoute de votre part, soit une façon de ne pas répondre à la question que j'avais posée, soit de caricaturer ma position.

Ainsi, vous justifiez d'une manière éclatante mon refus de participer au débat que vous avez tenté d'initier lors de la séance de la CCSPL le 5 décembre dernier. Je vous rappelle ce que je disais à ce sujet : « *Par contre, je ne réponds pas aux questions du style : « Pourquoi un recours abusif ? », parce que la présentation est d'emblée biaisée et je n'ai pas l'habitude de participer à un débat où l'animateur, en l'occurrence vous, Monsieur le Maire, est partie prenante et dans lequel il n'y a aucune trace écrite de ce qui s'est dit, donc je réserve effectivement mes commentaires et je suis logique avec ce que je vous ai dit ce soir-là, quand vous avez, finalement, abordé ce point-là, pour dire que je réserve mes commentaires au niveau du Conseil Municipal.* »

Ainsi, vous aviez affirmé que j'avais combattu la Médiathèque et la ZAC, reprenant en cela une rhétorique bien familière pour votre entourage. Je vous ai démontré qu'il n'était rien pour la Médiathèque. Lorsque j'ai voulu faire de même pour ce qui concerne la ZAC, vous avez battu en retraite, prétendant avoir dit : « *Elle a été tellement combattue, cette ZAC* », alors qu'en réalité, le compte rendu est là pour en témoigner, vous m'aviez dit : « *les Champs-Philippe, que vous avez tellement combattus* ». La conclusion est là, vous êtes plus à l'aise pour suggérer des contrevérités que pour un débat constructif.

M^{me} Vaussoué

Cela commence bien !

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway, pour ces paroles très apaisées en début de Conseil.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, deux remarques par rapport à ce compte rendu.

Au dernier Conseil, je vous interrogeais sur le Syndicat intercommunal qui gère le gaz et l'électricité en Ile-de-France et sur votre vice-présidence au sein de ce Syndicat et vous m'aviez indiqué que vous y siégiez, que vous participiez au bureau et à d'autres commissions et, je vous cite : « *Monsieur, évidemment, vous allez recevoir ces documents ; vous auriez pu les demander au Syndicat, il vous les aurait envoyés ; je vous adresserai ceux que j'ai* ». À ce jour, Monsieur le Maire, je voudrais vous faire la simple remarque que je n'ai pas reçu le moindre document évoqué par vous lors de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre dernier, première remarque.

Deuxième remarque, notre collègue Adélaïde Naturel vous avait, lors des questions orales, interrogé sur les travaux de voirie, angle avenue de Charlebourg à côté de la pharmacie. Vous lui aviez répondu que ces travaux seraient terminés... seront – je ne sais pas pourquoi j'ai dit « seraient » – terminés courant janvier, vous aviez même indiqué une date, vous ne vous étiez pas avancé : le 17 janvier.

Nous sommes, à ce jour, le 29 janvier et ces travaux n'ont toujours pas avancé, donc je pense que vous nous indiquerez les raisons pour lesquelles ces travaux ne sont toujours pas réalisés.

Voici mes deux remarques sur ce compte rendu.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Sur ces travaux-là, effectivement, j'ai dit le 17, on est le 29, il s'agit de travaux très importants, il y a du retard lié au chantier et aux entreprises qui ont un chantier très important à faire ; c'est de l'ordre de quelques jours.

Je vais demander à M. Chaillot : où en sont-ils ?

M. Chaillot

(*inaudible*)* d'ici les prochains jours, début février.

M. le Maire

D'ici les prochains jours, début février, me dit M. Chaillot.

Parfait.

On va passer maintenant au vote concernant le procès-verbal.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31 voix. Adopté à la majorité.

I - Pôle Administration générale

Juridique, Marchés Publics

1.1 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de mobilier urbain pour la Commune de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Le premier point, Madame Gaillabaud, l'appel d'offres ouvert mobilier urbain ?

M^{me} Gaillabaud

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, le dossier que je vous présente aujourd'hui concerne les mises en concurrence lancées par la Ville pour la fourniture de son mobilier urbain.

À l'issue de l'appel d'offres, deux sociétés se sont présentées : Ingenia et Ondelia. La commission d'appel d'offres du 16 janvier, après avoir délibéré suivant les critères de jugement qui vous sont indiqués, a décidé de retenir la société Ingenia, qui est la société sortante.

Je vous rappelle que le contrat est d'un an, renouvelable trois fois, avec un minimum de 20 000 euros hors taxes et un maximum de 100 000 euros hors taxes. Le budget de l'année dernière oscillait entre 40 000 et 50 000 euros.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Avez-vous des questions ?

Cela a été passé en commission d'appel d'offres ; je pense qu'il n'y a pas eu de question à l'époque.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

1.2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à l'entretien des espaces verts de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Le point suivant est l'appel d'offres sur l'entretien des espaces verts ; Madame Lioret ?

M^{me} Lioret

Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour, chers collègues.

Un avis d'appel à la concurrence a été envoyé le 25 octobre et la commission d'appel d'offres, qui s'est tenue le 12 décembre, a retenu quatre candidats. Sur les quatre candidats, nous avons choisi, en rapport qualité/prix, la société Quesnot Paysage. Cette commission d'appel d'offres a décidé de lui attribuer le marché pour la tranche ferme et les deux tranches conditionnelles d'un montant de 94 872,20 euros hors taxes.

En conséquence, nous demandons d'approuver le choix de M. le Maire de lancer une consultation sur appel d'offres ouvert et d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec la société Quesnot Paysage.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions sur ce marché d'appel d'offres ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Mes chers collègues, ce soir, mais vous en avez l'habitude, ce type de dossier passe ; nous aurons la même position de vote que les fois précédentes. Cet appel d'offres concerne tout simplement l'entretien courant des espaces verts de notre ville, donc ce travail pourrait être largement confié à des agents municipaux, qui le réalisent déjà en partie au niveau des espaces verts. Nous ne comprenons toujours pas les raisons pour lesquelles vous vous entêtez à confier ce travail de cette manière, alors qu'il serait préférable que nous ayons des agents municipaux dirigés directement par nous pour réaliser ces travaux, comme cela se passe aujourd'hui dans plein de communes.

Voici les raisons pour lesquelles nous n'approuverons pas votre délibération ce soir.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Pourriez-vous nous préciser, quand vous dites : « Il serait préférable », pourquoi serait-il préférable que ce soit fait par des agents de la Ville, sur quel caractère ?

M. Macé

Je pense que quand la collectivité peut gérer directement ce type de service, il est préférable de les gérer directement, et quand je vois les exemples d'autres collectivités qui gèrent des espaces verts avec des services municipaux, je ne vois pas les raisons pour lesquelles nous serions dans l'obligation... à moins que ce soit votre religion, c'est-à-dire tout au privé, mais cela, il faut le dire, il n'y a pas de souci non plus, on peut en débattre, on peut très bien gérer les espaces verts de cette manière-là et cela ne pose aucune difficulté.

On pourrait prendre d'autres exemples de services que vous concédez au privé parce que c'est votre politique de dire qu'il vaut mieux confier cela au privé qu'au public. Nous prenons la situation inverse : quand le public peut gérer efficacement ce type de service, nous préférons que ce soit géré par le public.

M. le Maire

Justement, cela nous permet d'alléger le travail des agents municipaux, donc ils ont du temps dégagé pour s'occuper des fleurs dans les rues, des bacs à fleurs... La ville est beaucoup fleurie aujourd'hui, beaucoup plus qu'elle ne l'était il y a quelques années, tout le monde s'en rend compte, parce que, justement, nous avons dégagé du temps pour nos agents qui n'ont plus à s'occuper du désherbage, du ramassage de feuilles, qui n'est pas mieux fait ni moins bien selon que la personne qui tient le balai soit fonctionnaire ou pas ; très franchement, je ne pense pas qu'il y ait une différence majeure. En revanche, comme ils ont une grande qualité sur le fleurissement, il nous a paru plus logique, simplement, de leur dégager du temps pour qu'ils embellissent les rues, mais chacun a son avis sur la question.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

C'est étonnant !

1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la mission de géomètre expert.

M. le Maire

Monsieur Hervo, point suivant ? Il s'agit d'appel d'offres ouvert sur la mission de géomètre.

M. Hervo

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de désigner un géomètre expert dans le cadre des opérations de la ZAC des Champs-Philippe venant remplacer ou succéder au marché de géomètre hérité de la SEM 92 lors de la résolution de la CBA.

L'appel d'offres a été réalisé et c'est la société Fit Conseil qui l'a emporté. Là aussi, nous avons préféré confier cette mission à l'extérieur plutôt que d'embaucher un géomètre expert à la Mairie de La Garenne-Colombes.

Merci.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

On passe au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Je vous remercie pour le géomètre.

1.4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la mission de maîtrise d'œuvre de démolition, de dépollution et de désamiantage de la ZAC.

M. le Maire

Ensuite, Monsieur Hervo, il s'agit d'un appel d'offres sur une mission de démolition, dépollution, désamiantage.

M. Hervo

De la même façon, il s'agit de désigner un maître d'œuvre pour les opérations de démolition, dépollution, désamiantage sur la ZAC des Champs-Philippe. Le marché hérité de la SEM 92 est, lui aussi, arrivé à échéance.

À l'issue de cet appel d'offres, c'est la société Antea, qui est déjà le prestataire de la SEM 92, donc le prestataire que nous avons récupéré, dont nous avons hérité, qui a fait l'offre la plus satisfaisante, et donc qui a été choisie par la commission d'appel d'offres.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions à M. Hervo ? Pas de question.

On passe au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Merci.

Police municipale

1.5 - Approbation et application du règlement intérieur relatif à l'utilisation du dispositif de vidéoprotection urbaine.

M. le Maire

L'approbation et l'application du règlement intérieur relatif à l'utilisation du dispositif de vidéoprotection urbaine, Monsieur Gizardin, vous avez la parole.

M. Gizardin

Bonsoir, Monsieur le Maire ; bonsoir, mes chers collègues.

Il s'agit du règlement intérieur qui donnera les conditions d'exploitation de la vidéoprotection, en indiquant les lieux, le respect des (*inaudible*)*, ainsi que l'accès aux locaux et la protection des images et, enfin, la possibilité d'accès aux images à chaque citoyen.

C'est un règlement qui est dans chaque commune et qui est habituel.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Vous avez une information d'ordre d'actualité, je crois, à donner concernant la mise en route, Monsieur Gizardin, pour éclairer le débat, peut-être ?

M. Gizardin

Actuellement, nous sommes en réglage technique du système et on peut dire que dans les jours prochains, il y aura une dizaine de caméras qui vont être mises en service pour arriver progressivement à monter en puissance et arriver à une trentaine de caméras d'ici novembre.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions sur cet important dispositif de vidéoprotection urbaine, qui est un outil extrêmement important de lutte contre la délinquance, comme vous le savez ? Nous sommes décidés à ce que cet outil soit développé dans les années à venir. Beaucoup de villes voisines le font et c'est un outil que, et les forces de police et la justice nous poussent à mettre en œuvre ; c'est un élément très important pour la tranquillité urbaine.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Dans le document de ce règlement intérieur, est indiquée en annexe II, la liste des personnes habilitées à accéder aux images en temps réel ; je vais la lire, puisque vous ne l'avez pas présentée, cher collègue :

« Pour la Mairie : Maire de La Garenne-Colombes, conseiller délégué à la sécurité – je suppose que c'est vous –, Directeur général des services, Directeur des services techniques, DGA jeunesse, culture et sport, DGA services à la population, Responsable de la police

municipale, Coordinateur CLSPD, agents du service de police municipale, à savoir l'agent d'accueil, les agents de surveillance de la voie publique et les policiers municipaux.

En ce qui concerne, maintenant, la police nationale, les personnes habilitées sont les suivantes : commandant de police, capitaine de police, officier de police judiciaire sur réquisition judiciaire, fonctionnaire de la police nationale habilité par la hiérarchie policière dans un cadre de police administrative, technicien chargé de la maintenance et de l'entretien interne et externe sur autorisation expresse du responsable du service de vidéoprotection. »

De quelle manière, Monsieur Gizardin, pouvez-vous nous justifier cette longue « liste à la Prévert », qu'on pourrait qualifier de cette manière-là ?

M. Gizardin

Tout simplement, Monsieur Macé, parce que c'est ce qui se pratique habituellement pour les habilitations, on doit protéger les images et on doit donner la liste des personnes habilitées. Il me semble que les personnes qui sont citées dans la liste que vous avez énumérée ne peuvent qu'accéder à ces images, parce que ce sont elles qui vont avoir à les exploiter ou qui en ont la responsabilité.

Je ne vois pas ce qui peut vous gêner dans cette liste, franchement.

M. Macé

La question qui vous est posée, Monsieur, n'est pas : est-ce que cela gêne ou pas ? C'est : est-ce que la liste que vous nous proposez ce soir est nécessaire et utile dans le cadre de ce dossier ?

Quand vous nous dites – excusez-moi de vous le dire de cette manière, de manière un peu péremptoire – que cela se passe partout ainsi, c'est faux, cela ne se passe pas partout ainsi. N'avancez pas des choses qui ne sont pas dans la réalité du fonctionnement dans les autres collectivités territoriales.

Évidemment que les agents de la police municipale peuvent accéder au dispositif, c'est normal, c'est leur métier, c'est leur fonction. Que les agents de la police nationale puissent visionner, c'est leur métier, c'est leur fonction, on attend cela de la police nationale en mettant en place ce dispositif, soutenu, je le rappellerai, par le ministère de l'Intérieur. En revanche, est-ce le rôle du Maire de visionner ce dispositif ? Est-ce le rôle du Directeur général des services, qui, j'espère, a vraiment autre chose à faire dans son quotidien pour diriger les services municipaux ? Est-ce le rôle des Directeurs généraux adjoints ? J'espère aussi qu'ils ont autre chose à faire.

Cette liste est donc soit peu justifiée, soit il se cache quelque chose d'autre derrière. Restons dans la logique des choses, laissons ceux dont c'est le métier avoir ce support comme élément complémentaire dans le cadre des enquêtes à mener et ce sera largement suffisant et, croyez-moi, largement utile, et ils sauront l'utiliser à bon escient ; toutes les autres personnes que nous avons citées, j'espère, ont autre chose à faire que de passer leur temps à visionner l'ensemble de ces écrans.

M. le Maire

Monsieur Gizardin, vous voulez répondre ou vous voulez que je réponde ?

M. Gizardin est ancien fonctionnaire de police ; ce sont des choses qu'il connaît un peu.

M. Gizardin

Je comprends bien, Monsieur Macé, que vous posiez cette question, mais je m'étonne un petit peu, vu les fonctions que vous occupez, que vous ne sachiez pas comment fonctionne un système de vidéoprotection, parce que vous savez très bien que dans cette fonction-là, dans ce système-là, dans ce dispositif, il y a l'enregistrement des images et qu'il y a une fonction d'extraction.

Il me semble évident que le responsable de ces images, M. le Maire, soit dans cette liste, que le conseiller délégué à la sécurité, qui représente le Maire en son absence, y soit aussi, que pour des raisons administratives de responsabilité aussi, le Directeur général des services, le Directeur des services techniques et les DGA qui sont cités doivent y être aussi, puisque ce sont eux qui vont se déplacer lorsqu'il y aura une demande d'extraction sur réquisition de la police nationale. Vous savez très bien que nous ne sommes pas ouverts 24 heures sur 24 et qu'il faut absolument que quelqu'un vienne se servir du dispositif de nuit, entre 18 heures et 7 heures 30 du matin.

Je crois que cela s'appelle un procès d'intention. Je vous ai dit que c'était fait dans les autres villes, cette fonction d'extraction est très importante, parce qu'elle a un support judiciaire, elle doit aussi respecter les libertés publiques et les seules qui sont en responsabilité ici, ce sont les gens qui sont élus et les gens qui sont dans les services administratifs.

Je ne pense pas avoir oublié quelque chose.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Est-ce que cela vous va, Monsieur Macé, comme réponse ?

M. Macé

Cela ne me convient pas...

M. le Maire

Ah bon !

M. Macé

Non, cela ne me convient pas. Ce n'est pas tout à fait comme cela, Monsieur Gizardin, que dans d'autres villes, le dispositif est mis en place ; cela concerne uniquement, évidemment, ceux dont c'est le métier, les missions, de visionner s'ils ont à visionner, ils sont mandatés

pour le faire, c'est dans ce cadre-là que cela se passe et il n'y a pas besoin de cette liste pour que, ensuite, il y ait une valeur ajoutée par rapport à ces personnes, qui, je le répète, ont autre chose à faire.

Je fais toute confiance, aussi bien aux fonctionnaires de la police municipale qu'aux fonctionnaires du commissariat, pour mener à bien les enquêtes quand ils ont besoin de visionner, cela s'arrête là et c'est, en plus, dans un cadre très précis, qui préserve effectivement les libertés publiques et individuelles, et c'est cela aussi qui compte dans notre pays, je vous le rappellerai.

M. Gizardin

Si je peux me permettre...

M. le Maire

Monsieur Gizardin, permettez-moi de répondre à M. Macé.

Monsieur Macé, je comprends qu'avec la vidéosurveillance, depuis le début du débat, vous êtes difficulté et vous êtes mal à l'aise ; il suffit de reprendre tous les débats, à chaque fois, vous faites de la contorsion, de la gymnastique de haute volée et vous êtes en difficulté.

Sur cette liste, vous ne pouvez pas tenter de trouver un biais pour critiquer ; pourquoi ? Parce que la liste est logique. Le Maire, d'abord ; le Maire, il se trouve qu'il est officier de police judiciaire, vous n'y pouvez rien, c'est comme cela, c'est la loi. En plus, le Maire est responsable de tous les locaux municipaux, donc il doit pouvoir aller partout. Ce serait quand même absurde que je ne puisse pas, ou mon représentant, aller dans un local qui me serait interdit, si je veux y vérifier les conditions de travail... Bref, c'est mon rôle, en tant que Maire, je dois pouvoir aller dans tous les locaux municipaux.

Ensuite, il y a le Directeur général des services et les Directeurs généraux adjoints ; je vous rassure, j'espère bien qu'ils ne vont pas passer leur temps à prendre des tours de garde devant les caméras. Pourquoi y sont-ils, puisque vous posez cette question ? Ils y sont pour une raison que vous ignorez peut-être et que je vais vous donner, qui va probablement vous satisfaire : comme la nuit, le système est éteint, il continue à enregistrer mais n'est pas visionné en direct, il faut qu'à la demande de la police ou d'une autorité judiciaire quelconque, ils puissent se rendre 24 heures sur 24 dans le local, ouvrir l'appareil, mettre en route l'appareil et extraire, à la demande du juge, une bande. Pour cela, il faut avoir accès à ce local, que ce soit durant les heures d'ouverture, c'est pourquoi on fait figurer qu'il doit pouvoir y accéder quand c'est filmé en direct, mais aussi en dehors des heures d'ouverture.

Vous trouvez là la liste des cadres de la Mairie qui sont d'astreinte, uniquement : DGS, DST, jeunesse, culture et sport, services à la population. Ces quatre personnes sont les quatre personnes qui, à elles quatre, tiennent l'astreinte 365 jours sur 365 à La Garenne-Colombes, il y en a toujours un des quatre qui est joignable 24 heures sur 24.

Ensuite, le responsable de la police municipale, cela ne me gêne pas qu'il puisse y avoir accès, le coordinateur du CLSPD, je crois qu'on est tous d'accord, quant aux agents de police, je n'y reviens pas.

Vraiment, je ne vois pas où est le problème. D'un côté, le Maire, responsable de la collectivité, de l'autre, les quatre personnes qui peuvent intervenir 24 heures sur 24 pour extraire à la demande parce qu'elles sont de garde et, enfin, la police.

J'espère que cette réponse vous aura satisfait.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je veux tout d'abord vous répondre. Quand vous dites qu'on est en difficulté vis-à-vis de ce dossier, pas du tout. Je rappellerai juste le vote de principe sur la vidéoprotection que nous avons approuvé, donc ne dites pas qu'on est en difficulté sur ce dossier.

Après, le dispositif que vous mettez en place, c'est ce que nous avons dit, nous ne sommes pas d'accord, mais cela fait partie du débat démocratique, nous estimons que ce dispositif a une ampleur trop importante par rapport aux besoins de la ville ; c'est tout ce que nous avons dit.

Ensuite, quand vous nous répondez : « Le Maire peut aller dans tous les locaux municipaux, ainsi que le Directeur général des services », heureusement qu'on n'a pas attendu le système de vidéoprotection pour que le Maire et le Directeur général des services aille dans tous les services, ils y vont de droit, il n'y a aucune difficulté ; le problème n'est pas de la vidéoprotection par rapport à cela...

M. le Maire

Non...

M. Macé

Ne justifiez pas en disant qu'il faut cela pour aller dans les services et dans les équipements, vous y allez normalement sans aucune difficulté.

M. le Maire

Mais non ! C'est un local à part dans lequel personne n'a le droit d'aller sauf s'il est autorisé.

M. Macé

Bien sûr que si !

M. le Maire

Heureusement que non, Monsieur !

M. Macé

Vous allez dans tous les équipements municipaux, arrêtez de justifier des choses qui ne sont pas...

M. le Maire

C'est une demande du Préfet.

M. le Macé

... justifiées ; vous y allez comme vous voulez, c'est clair !

M. le Maire

Mais non !

M. Macé

Mais si !

M. le Maire

C'est une autorisation du Préfet...

M. Macé

Dans les autres communes, s'il n'y a pas de vidéoprotection, le Maire ne peut pas aller dans les équipements municipaux ? Arrêtez de justifier cela de cette manière, ce n'est pas vrai.

M. le Maire

Vous faites semblant de ne pas comprendre ou vous ne comprenez vraiment pas, Monsieur Macé ?

M. Macé

Votre justification n'est pas logique.

M. le Maire

Je me suis mal exprimé...

M. Macé

Le Maire et le Directeur général des services vont dans les équipements municipaux tant qu'ils le veulent, ce n'est pas le problème ; après, c'est une autre question par rapport à la vidéoprotection, mais ne justifiez pas la vidéoprotection par le fait que pour aller dans les services et dans les équipements, il faut cela, ce n'est pas vrai.

Après, nous ne sommes pas d'accord...

M. le Maire

Nous ne sommes pas d'accord sur la vidéoprotection, je suis d'accord.

M. Macé

J'ai expliqué très calmement pourquoi nous n'étions pas d'accord ensuite sur l'application que vous en faites, à la veille, en plus, des élections municipales, donc cela ne peut que faire un doute supplémentaire par rapport à vos soi-disant louables intentions, mais cela fait partie, évidemment, des choses supplémentaires et intéressantes que vous vous précipitez de faire à la veille des élections municipales. Continuez comme cela, cela ne fait qu'alimenter le dossier avec des points d'interrogation par rapport à ce que vous êtes en train de faire.

Après, j'estime que la liste n'est pas logique. Pour cette simple raison, parce que le reste ne nous pose aucune difficulté, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Je vais vous le répéter une dernière fois, pour être certain que vous n'êtes pas de mauvaise foi et que j'ai dû mal m'exprimer, le local d'accès aux images est un local particulier, personne n'a le droit d'y entrer, sauf autorisation expresse. Le Pape, le Président de la République n'ont pas le droit d'entrer dans ce local, le Maire non plus, à moins qu'il soit autorisé. Il faut donc expressément autoriser telle ou telle personne à pouvoir y entrer, en l'occurrence le Maire a l'obligation d'être expressément, comme tout un chacun, autorisé pour y entrer. Le premier adjoint au Maire, M. Perrée, qui, pourtant, me remplace quand je ne suis pas là, n'a pas le droit d'entrer, il n'est pas sur cette liste ; c'est M. Gizardin, ès qualités responsable de la sécurité, qui a le droit d'y entrer. Tel ou tel conseiller municipal ici présent n'a pas le droit d'y entrer ; quel que soit le sérieux du travail que vous faites, c'est interdit. Les seules personnes autorisées sont celles listées là ; c'est ce que je dis, tout simplement.

Quant au fait que vous dites que pour cette raison, vous allez vous abstenir, la réalité des choses est qu'à chaque fois qu'on parle de vidéoprotection, vous tentez de trouver un alibi, un biais de forme, pour expliquer que vous n'êtes pas tout à fait d'accord, donc vous n'osez pas dire que vous êtes contre, mais vous dites qu'on met trop de caméras, affaire de forme qui vous permet de vous abstenir. Tout cela n'est pas clair. Je pense que vous gagneriez à être plus clair sur cette affaire-là.

Je pense que la gauche française deviendra un parti de gouvernement réel quand elle affirmera qu'elle défend des principes aussi républicains que la question de la sécurité.

Pendant des années, la classe politique française en entier, que ce soit la droite ou la gauche, a été timide avec cette question de sécurité. À droite, nous avons fait notre révolution culturelle il y a quelques années et nous assumons maintenant que la sécurité est un bien nécessaire et qu'il faut défendre. Permettez-moi de vous donner ce conseil que vous devez aussi faire cette révolution culturelle et ne plus

être mal à l'aise avec les questions de sécurité ; il n'y a pas de honte à vouloir défendre ce qui est un droit purement constitutionnel, c'est-à-dire la sécurité des personnes.

On va voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui est pour ? Adopté à l'unanimité, avec 4 abstentions.

Merci.

Développement économique

1.6 - Création du marché des Champs-Philippe et fixation des tarifs des droits de place y afférents.

M. le Maire

Point suivant, Monsieur de Boutray ?

M. de Boutray

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, bonsoir.

Je vous propose d'approuver la création d'un marché aux Champs-Philippe qui viendra compléter l'offre qui est en train de se mettre en place, notamment les commerces. L'objectif de ce marché est de créer une véritable dynamique une fois par semaine, un marché plutôt du soir... de fin d'après-midi, de 14 heures à 21 heures, histoire d'aller le plus tard possible.

Dans un premier temps, en créant ce marché, nous aurions huit commerçants abonnés, dont vous avez la liste : fruits et légumes, poissonnier, boucher, fromager, charcutier, maraîcher, les produits de première nécessité ; viendraient graviter autour une huitaine de volants pour pouvoir dynamiser ce marché.

Nous avons saisi deux organisations professionnelles, à qui nous demandons leur avis pour la création de ce marché.

Nous vous proposons, ce soir, d'approuver la création de ce marché, d'approuver les tarifs que nous vous proposons et de lancer effectivement l'affaire, sous réserve, bien sûr, des retours des deux fédérations que nous avons consultées.

Je vous remercie.

M. le Maire

Très bien, donc il s'agit, vous l'avez bien compris, d'un nouveau marché. Il y a des marchés Vallées, il y a des marchés au centre, nous allons créer un nouveau marché à La Garenne-Colombes, aux Champs Philippe.

Ce marché sera un marché plus modeste, 8 à 16 commerçants, et ce sera un marché qui a cette particularité, comme l'a dit M. de Boutray, de ne plus être du matin, comme les autres marchés, mais un marché de la fin d'après-midi.

Avez-vous des questions particulières ou des remarques ?

Je vous en prie, Monsieur Conway.

M. Conway

J'avais deux questions.

Premièrement, à quel moment avez-vous demandé l'avis des organisations professionnelles ?

Deuxièmement, je propose, plutôt que de mettre dans le projet de délibération : « *après avis* », de reprendre la formulation que vous venez d'exprimer : « sous réserve », de manière à ce que, s'il y a un avis mitigé ou une suggestion, cela revienne directement dans cette instance pour qu'on puisse en parler.

M. le Maire

Merci beaucoup.

En fait, c'est un avis consultatif des fameuses organisations dont vous parlez, donc on ne peut pas dire : « sous réserve », parce que « sous réserve » signifierait que si elles donnent un avis négatif, on ne peut pas ouvrir, alors qu'en fait, nous ne sommes pas tenus par leur avis. C'est pourquoi le mot « sous réserve » n'a pas été utilisé ; nous en avons discuté entre nous ; c'est pour cela qu'on a écrit : « *après avis des organisations* », nous sommes tenus de demander leur avis.

Vous avez demandé quand la demande a été faite, je n'ai pas la date, mais c'est en cours.

M. Sammut

Avant le Conseil Municipal, il y a une semaine à peu près.

M. le Maire

On ne peut pas mettre « sous réserve », parce que « sous réserve » sous-entendrait que nous sommes obligés d'avoir leur avis positif pour commencer, alors que nous n'avons pas besoin d'avis positif, ce n'est que consultatif.

M. Conway

J'entends bien.

Dans ce cas-là, pourquoi absolument le passer ce soir et qu'on n'ait pas la possibilité d'être éclairé par ces avis ? Pourquoi une décision ce soir sur ce point ?

Vous venez de demander seulement il y a une semaine leur avis, donc c'est un dossier qui, visiblement... On n'a pas eu de réunion de commission commerce, etc. Pourquoi faut-il un avis ce soir ? Pourquoi faut-il une décision ce soir sur ce point ? Qu'est-ce qui bloque ?

M. le Maire

Et pourquoi pas ce soir ?

M. Conway

Parce qu'on n'a pas tous les éléments pour discuter, notamment voir ce que disent les organisations professionnelles sur ce point.

M. le Maire

Vous êtes Garennois, vous êtes conseiller municipal depuis six ans, vous vous faites une idée de la nécessité ou pas d'un marché.

Par exemple, pensez-vous que c'est bien, faut-il un marché aux Champs-Philippe ? Si vous pensez que c'est bien, vous votez pour, si vous pensez qu'il y a des raisons pour lesquelles il faut dire non, vous votez contre, je ne vois pas la difficulté particulière.

M. Conway

Je ne prétends pas, sous-prétexte que je suis Garennois, tout connaître, donc je suis toujours à l'écoute des avis qui peuvent être donnés.

Si le vote était sur le principe d'un marché, je n'aurais pas de problème, mais ne pas pouvoir revenir sur ce point-là s'il y a des éléments nouveaux... Vous employez beaucoup de conditionnel dans cette décision, puisque vous dites : « *Ce marché se tiendrait le jeudi, en fonction de l'attente de la population et de la faisabilité technique des commerçants* », donc, visiblement, il y a un dossier à « maturer ».

Si vous voulez ma position sur le marché des Champs-Philippe, il faut un marché dans ce quartier...

M. le Maire

Très bien !

M. Conway

... puisqu'il y a un marché très ancien qui a disparu, et donc cela va de pair avec la reconstruction de ce quartier.

M. le Maire

Nous sommes d'accord.

M. Conway

Derrière, vous faites voter des tarifs de droit de place, vous demandez d'approuver la création. Simplement, ce que je demande, c'est : pourquoi vous le faites maintenant ? Quel est l'intérêt ?

Si vous me disiez, par exemple : « Pour lancer le processus, il faut un vote du Conseil Municipal », très bien, mais là, *a priori*, je ne vois pas ce qui change, qui justifie le fait de ne pas avoir en main l'avis des organisations professionnelles qui, bien que n'étant pas forcément garennoises, ont plus de compétences sur ces sujets que moi, en tout cas, et peut-être vous aussi.

M. le Maire

On va écouter les avis, mais la question n'est pas là ; la question est de savoir si, en tant que Garennois et élu garennois, vous prenez votre responsabilité en disant : « Je veux un marché aux Champs-Philippe ». Notre réponse est sans ambiguïté, nous disons « oui », parce que nous pensons que c'est bon pour le quartier des Champs-Philippe.

La deuxième raison est que la place est quasiment terminée, elle le sera courant février - mars, je n'ose plus dire à deux semaines près maintenant, parce que M. Macé, quand je dépasse de 12 jours les travaux, me dit : « Vous êtes en retard ». Disons qu'à 12 jours de M. Macé près, ce sera fini courant février - mars ; cela va être fini.

On ne va pas attendre ensuite un énième Conseil Municipal... Les élections ont lieu fin mars, donc un premier Conseil début avril, puis un deuxième Conseil après le vote du Maire, des adjoints, etc. fin avril, on ne va pas se mettre à travailler sérieusement sur les dossiers de fond avant le mois de mai. Imaginez que la place soit finie au mois de mars, cela signifierait qu'on ne pourrait pas ouvrir pendant trois mois, le temps que le Conseil délibère ; c'est absurde, puisqu'on considère que c'est bien.

Nous pensons, nous assumons, qu'il faut un marché et nous allons le mettre en œuvre. Je vais même vous dire que nous allons, de toute façon, le mettre en œuvre.

Une des erreurs serait justement de commencer à vivre sur cette place sans mettre le marché ; il faut d'emblée que le marché arrive et que le marché s'inscrive dans la vie quotidienne de la place. Une des conditions de la vitalité du marché est que les gens s'habituent à celui-ci. Si on perd trois mois et qu'on attend le mois de mai... On peut toujours attendre le mois de mai ; personnellement, je ne le souhaite pas et beaucoup ici, je crois, ne le souhaitent pas, en tout cas la majorité. Maintenant, chacun prendra ses responsabilités ; je comprends que vous puissiez être ennuyé qu'on prenne une délibération aujourd'hui sur ce sujet mais cela ne pose aucun problème.

Je vous en prie.

M. Conway

J'apprends ce soir, puisque ce Conseil a été convoqué dans les fameux cinq jours que vous vous êtes obstinés à pratiquer pendant toute cette mandature, que c'est le dernier Conseil de cette mandature. Vous pensez bien que je ne suis pas supposé savoir que c'est le dernier. Vous me dites ce soir : « Si on ne vote pas ce soir, c'est au mois de mai et au mois de juin ».

M. le Maire

Probablement.

M. Conway

Je suis très content d'apprendre aujourd'hui que je vais pouvoir organiser des soirées et des rencontres avec les Garennois sans avoir l'incertitude de mon agenda sur la fameuse date du prochain Conseil Municipal.

Dans ces conditions-là, je comprends bien, effectivement, que s'il y a une décision à prendre, c'est maintenant, et merci de cette information.

M. le Maire

Je vous en prie, Monsieur Conway.

J'ai été ravi, je vais vous dire une chose, je vais vous faire une confidence... Depuis six ans, un nombre important de débats tournent autour de vos soirées et de votre agenda. Je suis ravi de pouvoir vous aider sur ce sujet en fin de mandat. Il se trouve que vous n'êtes pas seul dans ce Conseil, il y a 35 personnes et chacun a son agenda. Vous vous plaignez parfois que votre agenda ne corresponde pas avec celui du Conseil Municipal, mais c'est évidemment plus complexe.

Je vous propose...

Monsieur Conway, sur ce point du marché encore ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Je vous en prie.

M. Conway

Sur ce point du marché, je signale simplement que j'ai été présent à tous les Conseils Municipaux, et en particulier ceux qui ont eu à traiter de cette question des Champs-Philippe.

En termes d'agenda, s'il y en a un qui a fait plutôt preuve de souplesse dans ce domaine, c'est plutôt moi que vous, puisque vous avez la faculté de décider de la date et, que ce soit moi, vos collègues de la majorité sortante, les autres membres de l'opposition ou le public, nous avons tous été logés à la même enseigne de découvrir cela à la dernière minute ; cela traduit également la désorganisation dans ce domaine, puisque dans toutes les communes alentours, les dates des Conseils Municipaux sont fixées au moins d'un Conseil Municipal sur l'autre.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Ce n'est pas vrai, mais ce n'est pas grave, on ne va pas rouvrir le débat.

Sur le marché, Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

La question qui nous est posée ce soir, ce n'est pas : est-on pour ou contre le marché ?

M. le Maire

Un peu quand même !

M. Macé

Attendez... Vous allez pouvoir répondre sans aucune difficulté, Monsieur le Maire.

M. le Maire

J'espère.

M. Macé

La question qui nous est posée ce soir n'est pas d'être pour ou contre un marché aux Champs-Philippe, on ne peut être que pour, pour une simple raison qui est qu'on sait très bien qu'un quartier ne vit que s'il y a du commerce de proximité, un marché en fait partie, donc plus on sera dans ce développement d'activités commerciales vis-à-vis du quartier des Champs-Philippe, mieux ce sera, donc la question n'est pas là ce soir.

La question, comme le soulevait notre collègue, Christophe Conway, est : est-ce que ce que vous nous présentez ce soir est un dossier travaillé ? Est-ce un dossier avec tous les éléments ? Est-ce un dossier qui nous permet de prendre les dispositions, et donc de pouvoir voter en toute connaissance de cause ? La réponse, d'ailleurs, que vous nous avez apportée précédemment prouve que le dossier n'est pas ficelé à ce jour.

M. le Maire

Ah bon ?

M. Macé

Vous n'avez pas l'avis. Qui va le gérer ? On ne sait pas ; on peut se douter, mais on ne sait pas. Les commerçants que vous listez sont-ils connus ? On ne sait pas. Quelle organisation définitive de cette place avec le marché ? Est-ce qu'il y a un plan ? Nous ne l'avons pas. Est-

ce que cela a été discuté en commission, évidemment ? Mais c'est quasiment comme tous les dossiers, pendant tout le mandat municipal qui s'achève dans quelques semaines, les commissions municipales ne se sont réunies que très rarement, mais c'est votre façon de gérer.

Ce soir, a-t-on un dossier valablement constitué ? La réponse est : « non », et vous le savez très bien, Monsieur le Maire, sauf que, ce soir, vous voulez, comme d'habitude, passer aux forceps ce dossier-là, pour une simple raison, parce qu'il y en a une, quand même, parce que sinon, il n'y aurait pas d'objet de cette délibération : dans huit semaines, il y a des élections municipales et vous voulez faire apparaître cela à votre bilan, tout simplement, et dire : « On a lancé le fameux marché », que vous avez d'ailleurs vendu aux habitants de ce quartier en disant qu'il y en aura un. Voilà la raison principale de ce dossier, voici la raison de cette précipitation, une nouvelle fois, ce soir.

Vous êtes, une nouvelle fois, sur ce dossier, dans l'illégalité par rapport à la réglementation, par rapport aux élections, et donc à la propagande par rapport aux textes réglementaires. Voilà où on en est.

C'est la raison pour laquelle nous ne prendrons pas part au vote, parce que ce n'est pas sérieux, une nouvelle fois, et si vous utilisez dans votre propagande électorale ce type de dispositif par rapport au marché des Champs-Philippe, n'ayez crainte, mes chers collègues, que nous saurons nous en souvenir. Voilà comment vous présentez ce dossier pas sérieux ce soir.

Si nous avons tous les éléments... Je répète que nous sommes pour un marché, mais avec tous les éléments ; ce soir, vous n'êtes pas en capacité de répondre à nos questions. Vous êtes uniquement dans une image que vous voulez donner que vous avez fait cela, et on sait très bien pourquoi, à huit semaines du premier tour des élections municipales.

M. le Maire

Monsieur Macé, j'entends vos menaces, votre manière de faire de la politique, c'est toujours la même, vous sortez une épée de votre fourreau que vous agitez en disant : « Attention, vous allez voir ! » et tout cela est un peu fatigant.

Je peux vous répondre très tranquillement, cela fait maintenant plusieurs années que nous parlons tous de ce marché, Jean-Pierre Hervo, ici présent, je m'en souviens, nous a fait une présentation de la fameuse place sur laquelle ce marché va avoir lieu et nous en avons parlé en plusieurs instances, dans cette Mairie et en plusieurs occasions ; j'ai le souvenir très précis où on vous racontait que l'organisation géographique de la place, l'infrastructure technique, permettrait de placer les tentes, les toiles, les alimentations, etc. Cela fait maintenant des années qu'on parle de ce marché, cela fait des années qu'on l'a prévu, cela fait des années que nous l'avons décidé sur le principe.

Que faisons-nous là ? Simplement, nous faisons progresser le projet, en faisant progresser une étape administrative supplémentaire, point final, il n'y a rien d'extraordinaire ; il suffit de s'intéresser à la vie de La Garenne-Colombes depuis deux ou trois ans et on sait depuis deux ou trois ans qu'il va y avoir un marché, donc il n'y a aucune nouveauté, c'est quelque chose qui s'inscrit dans la durée.

Je trouve un petit peu drôle, un peu ironique, Monsieur Macé, vous qui, depuis maintenant des années, vous opposez systématiquement à toute réalisation dans le cadre de la ZAC parce que c'est la ZAC, votez systématiquement contre toute réalisation dans la ZAC, maintenant, vous deveniez le chevalier blanc du marché des Champs-Philippe. Tout cela fait sourire, parce que les gens ont de la mémoire et se souviennent de vos positions, un peu idéologiques, c'est ainsi, maintenant, vous trouvez que c'est formidable.

J'aurais aimé qu'à l'époque où on vous présentait l'aménagement de la place, qui prévoyait déjà le marché – je le répète encore une fois, c'est un vieux projet, il n'y a rien de nouveau –, vous ayez pu le défendre, mais je n'ai pas le souvenir que vous ayez eu un seul mot d'encouragement à l'époque.

Tout cela n'est pas grave, ce sont des postures, j'entends bien, c'est le monde politique qui veut cela, c'est très triste.

Monsieur Macé, on ne va pas passer la nuit sur un sujet ; vous avez une posture...

Allez-y !

M. Macé

Je rétablis, comme d'habitude, une vérité, parce que vous voulez faire croire que nous n'avons jamais approuvé quoi que ce soit au niveau de la ZAC ; c'est faux.

M. le Maire

Pas grand-chose.

M. Macé

Peut-être que, pour vous, la réalisation de logements sociaux, ce n'est pas grand-chose, mais cela ne me surprend pas de vous que ce ne soit pas grand-chose, vu que vous n'en faites quasiment pas et que vous êtes hors la loi...

M. le Maire

Vous n'avez pas voté le financement.

Allez-y !

M. Macé

Merci de me laisser la parole ; je ne vous ai jamais interrompu, alors que vous avez cette habitude.

Premièrement, nous avons approuvé des opérations de logements sociaux ; je vois que vous avez peu de considération pour la réalisation des logements sociaux, mais cela ne me surprend pas, puisque vous êtes hors la loi et vous continuez à l'être.

Deuxièmement, nous allons aussi approuver les équipements publics quand nous estimons que c'est nécessaire.

Ne dites pas que nous n'approuvons rien au niveau de la ZAC, nous approuvons un certain nombre de choses.

Pourquoi nous sommes contre la ZAC ? Tout simplement, nous ne sommes pas d'accord avec le programme – rappelez-vous, c'était sur le premier mandat – que vous nous avez présenté ; c'est la raison.

Après, sur le fait d'intervenir au niveau de ce quartier-là, vous l'avez laissé tellement se dégrader qu'il fallait intervenir à un moment donné, donc c'est logique, on ne peut qu'être pour, à un moment donné, l'intervention de la rénovation du quartier, mais vous en êtes, entre autres, avec le Dr Catrin, le responsable d'avoir laissé ce quartier dans cet état.

M. le Maire

Pauvre Dr Catrin ! Laissez-le tranquille !

Vous avez été, effectivement, peut-être, pour des équipements publics, mais...

M. Macé

Et les logements sociaux.

M. le Maire

... en ne votant jamais le financement. Effectivement, on peut être pour tous les équipements publics si on ne les finance pas.

Quant au marché, je voudrais que vous me disiez les yeux dans les yeux que vous n'avez jamais entendu parler du marché, que vous n'avez pas le souvenir que nous avons évoqué, quand la nouvelle place a été aménagée, qu'il fallait prévoir la place pour y mettre les piquets, les machins et les trucs. Vous n'avez jamais entendu parler de cela ?

M. Macé

C'était un éventuel projet.

Sur la ZAC, on pourra y revenir, il devait y avoir des salles de cinéma, il n'y en aura pas.

Soyez aussi modestes par rapport au programme et à la réalité de ce qui sera réalisé.

Pareil, on nous avait parlé de salles de cinéma...

M. le Maire

Vous confondez !

M. Macé

Non, vous êtes en train de nous parler comme si tout était réalisé conformément à ce que vous avez dit.

Premièrement, ce n'est pas vrai, aujourd'hui, je constate qu'il n'y a pas de salle de cinéma. Deuxièmement, je constate qu'il devait y avoir des logements réalisés *via* une SCOP rue Yves-le-Caignard ; ce n'est pas le cas aujourd'hui. On est dans une réalité ; que cette réalité ne vous convienne pas, je l'entends, mais on est dans cette réalité, donc ne venez pas dire que tout est réalisé conformément à ce que vous avez dit. Il y avait une éventuelle possibilité d'avoir un marché, à un moment donné, que vous nous avez présenté ; on peut retrouver cela, certainement, dans les comptes rendus des Conseils Municipaux.

M. le Maire

M. Hervo nous a présenté des plans dans lesquels on parlait très clairement de ce marché ; vous vous en souvenez, Monsieur Macé ? La place était prévue exprès pour, donc nous n'inventons rien ; je suis très surpris. Seriez-vous frappé d'amnésie... partielle ? Partielle, c'est moins grave.

M. Macé

Je ne sais pas ; d'après vous, Docteur, est-ce plus grave ? Dites-nous.

(Rires.)

M. le Maire

Si c'est partiel, est-ce plus grave ? Cela peut être, peut-être, le témoin d'une toute petite pointe de mauvaise foi préélectorale, mais...

(Rires.)

... en général, cela se guérit après les élections, Monsieur Macé.

M. Macé

C'est dans la liste des maladies reconnues, non ?

M. le Maire

Si elle n'est pas reconnue, elle est très fréquente, mais, je vous rassure, elle est guérissable le lendemain de l'élection.

Monsieur Gizardin, vous vouliez la parole ? Excusez-moi, je ne vous l'ai pas donnée.

M. Gizardin

Je voulais juste faire remarquer à M. Macé qu'il a oublié une chose qu'il nous avait présentée en début de ZAC : qu'il y aurait des tours aux Champs-Philippe.

M. Macé

Ce n'était pas moi.

M. le Maire

Ce n'était pas lui.

M. Gizardin

Je n'ai pas bien compris...

M. le Maire

M. Macé dit simplement que ce n'était pas lui, les tours.

M. Macé

C'est, certes, un Christophe, mais ce n'était pas moi.

M. le Maire

Ne caftez pas, Monsieur Macé, s'il vous plaît !

Monsieur Conway, vous voulez peut-être répondre à M. Macé qui vous a dénoncé ?

(Rires et brouhaha.)

Monsieur Macé, vous venez de dire : « Ce n'est pas moi ; c'est un Christophe, mais ce n'est pas moi » ; qui s'appelle Christophe dans la salle ?

(Rires.)

M. Conway

Est-ce que le photographe peut se lever ?

(Rires.)

M. Macé

À La Garenne-Colombes, il n'y en a pas que deux, en tout cas j'imagine.

M. le Maire

Au Conseil Municipal, ils ne sont pas nombreux.

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Je suis très précis, vous avez dit : « dans la salle », vous n'avez pas dit : « au Conseil ».

M. le Maire

Pardon.

M. Conway

Je voulais juste dire deux choses.

La première, vous parliez de diagnostic, il faudrait faire aussi un diagnostic objectif ; c'est difficile.

La deuxième chose, pour répondre à votre question, vous reprenez le Journal officiel de la dernière séance ; j'en parle, de ce fameux... C'est vous qui en avez parlé ; j'ai répondu.

M. le Maire

De ce fameux ?

M. Conway

Les tours, le trac... Vous reprenez le Journal officiel, c'est dedans, c'est écrit, il y a tout.

M. le Maire

Malheureusement, il y a tout !

Merci, Monsieur Conway.

Monsieur Conway, je vous prends à témoin, vous qui êtes un homme sage : ce marché, ce n'est pas la première fois qu'on en parle, vous le savez bien. Je ne veux pas vous mettre en porte-à-faux avec M. Macé.

M. Conway

Je suis content que vous actiez le fait qu'on puisse avoir des avis différents et que vous abandonniez cette phrase de dire : l'Opposition avec un grand « O », c'est très bien.

Ce soir, je vais voter pour. Je regrette que le dossier ne soit pas plus avancé que cela, plus construit, mais avec le fait de prendre le risque de décaler cela de trois ou quatre mois, vu qu'il n'y aura pas d'autre Conseil Municipal, je voterai pour.

M. le Maire

Merci, et vous vous souvenez que nous en avons parlé.

L'Opposition, si je ne mettais pas un « O », vous me diriez que je méprise l'opposition avec un « o » ; je ne m'en sors pas dans cette affaire.

M. Conway

Quand vous le dites, personne ne sait s'il y a un « O » ou un « o ».

M. le Maire

En fait, c'est un faux problème.

Merci beaucoup.

Écoutez, après ce débat fructueux, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31 voix. Adopté à l'unanimité.

Monsieur Macé, votre liste ne prend pas part au vote ?

M. Macé

Non, nous ne prenons pas part au vote.

M. le Maire

Cela devient de plus en plus complexe, mais je vous remercie.

II - Pôle Ressources

Ressources Humaines

2.1 - Personnel communal : modification des modalités d'application du Compte Épargne Temps.

M. le Maire

Le point suivant, Madame Juvin-Marleix, le personnel communal, le Compte épargne temps ?

M^{me} Juvin-Marleix

Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez que nos agents peuvent bénéficier d'un Compte épargne temps (CET) depuis 2005. Nous avons délibéré – personnellement pas, puisqu'en 2007, je n'étais pas là –, en 2005 et 2007, sur le règlement intérieur du Compte épargne temps.

Nous vous proposons, aujourd'hui, d'aligner, en quelque sorte, ce règlement intérieur avec le décret de 2010 et la circulaire de 2010. Le décret de 2010 permet de passer d'un régime qui était exclusivement, à l'époque, géré sous forme de congés à, maintenant, une sorte de combinaison possible entre prise de congés, une sortie en argent ou en épargne retraite.

C'est cette possibilité sur laquelle le CTP a délibéré au mois de décembre et a rendu un avis favorable.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ou des questions à M^{me} Juvin-Marleix ? Pas de remarque.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie pour cette remarquable unanimité !

III - Pôle Services à la population

Actions Familiales et Sociales

3.1 - Marché relatif à la prestation de crèche/AP-HP Hôpital Ambroise Paré.

M. le Maire

M^{me} Fommarty va nous parler de crèche avec l'hôpital Ambroise Paré.

M^{me} Fommarty

Bonsoir, mes chers collègues.

Je viens, ce soir, vous parler d'un marché relatif à la prestation de crèche avec l'hôpital Ambroise Paré. C'est une procédure qui a déjà eu lieu à plusieurs reprises au niveau de ce Conseil Municipal, puisque nous avons déjà eu plusieurs fois des parents qui, travaillant à l'Assistance publique, nous ont sollicités dans ce sens.

La politique d'action sociale de l'hôpital Ambroise Paré en faveur de son personnel s'exerce dans plusieurs champs, et en particulier au niveau de l'enfance et de la famille, puisqu'il propose de prendre à sa charge la part familiale dans le cadre de la PSU.

Pour ce faire, et afin de payer directement cette part familiale, il propose à la commune de répondre à un marché public d'accueil de petite enfance. Ce marché nous engagera jusqu'au 31 août 2017, âge où l'enfant passera à l'école.

Pour ce faire, je vous demande d'approuver ce soir la candidature de la commune au marché proposé par le Groupe Hospitalier Universitaire Paris Ile-de-France Ouest site Ambroise Paré et d'autoriser M. le Maire à signer cet acte et tout acte y afférent.

M. le Maire

Merci beaucoup, Madame Fommarty.

Des questions à M^{me} Fommarty ?

Je vous en prie.

M. Conway

J'avais juste une question : combien de personnes sont concernées ?

M^{me} Fommarty

Actuellement, nous avons un enfant qui a été admis, et comme un de ses parents travaille à l'Assistance publique, c'est toujours un marché ponctuel. Il est probable que nous en ayons un autre bientôt, puisqu'effectivement, nous avons une personne qui vient d'avoir une place, mais qui n'a pas encore fait les papiers administratifs, puisque c'est l'Assistance publique qui doit nous le proposer.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Oui, cela paraît incroyable, très franchement, je suis d'accord avec vous, puisque vous suggérez sans le dire que faire un marché pour une personne... L'usine à gaz de l'Assistance publique ! C'est ainsi ; les voies du Seigneur sont impénétrables !

M. Conway

Je ne suggérais rien du tout, c'était une question.

M. le Maire

Moi, je suggère, c'est compliqué.

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

4.1 - Approbation et application du règlement intérieur relatif à la mise à disposition de la salle d'honneur et du Théâtre de La Garenne.

M. le Maire

M. Perrée va nous parler du Théâtre.

M. Perrée

Je vais parler de choses très agréables.

Tout le monde s'accorde pour dire que le Théâtre de La Garenne est un équipement culturel de très grande qualité...

Je ne suis pas obligé de le dire...

M. le Maire

Cela pourrait être préélectoral.

M. Perrée

Il dispose de deux salles qui peuvent être mises à disposition au profit de toutes les personnes, associations, groupements amateurs ou professionnels.

Le règlement que vous avez sous les yeux, en plus de l'acte administratif de mise à disposition, doit permettre à tout bénéficiaire de prendre connaissance de ses obligations.

Chaque article reprend les conditions pour lesquelles le bénéficiaire doit s'engager. Il nous semble d'ailleurs nécessaire de donner un cadre pour cette mise à disposition ; aux yeux de certains, ce cadre n'est peut-être pas exhaustif, mais il existe.

Ce règlement peut être modifié et amélioré au cours des différents Conseils.

Il est donc demandé au Conseil d'aujourd'hui d'approuver le présent règlement intérieur.

M. le Maire

Merci, Monsieur Perrée, d'avoir résisté aux tentatives de M. Hervo de gêner votre intervention.

Y a-t-il des observations ?

Mademoiselle, vous avez la parole.

M^{lle} Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

M. le Maire

Bonsoir.

M^{lle} Naturel

Nous voterons favorablement ce soir le règlement intérieur du Théâtre de La Garenne.

Ce nouvel équipement tant attendu et réclamé à la place de notre ancienne salle de spectacles non adaptée et vieillissante va vous permettre d'offrir aux Garennois et Garennoises une offre culturelle diversifiée et de qualité et de mettre à disposition un espace convivial pour l'organisation d'événements associatifs et privés.

Placé au cœur des Champs-Philippe, cet espace culturel doit être un outil resserrant le lien social entre les habitants de La Garenne-Colombes centre et ceux du quartier encore plus excentré Les Vallées, avec les habitants des Champs-Philippe. Ce lieu culturel, à mon sens, a pour objectif d'être un espace ouvert à tous, un lieu d'échange et de partage, un lieu représentatif de ce qu'est le vivre ensemble.

Après son inauguration et des manifestations comme la dernière représentation du Conservatoire de musique, ce nouvel espace commence à prendre son rythme de croisière et les retours des utilisateurs sont très satisfaisants. Bien évidemment, la prestation qu'offre cette nouvelle salle de théâtre n'a rien à voir avec celle de l'ancienne salle de spectacles.

Avec l'aide des membres de la commission et l'excellent travail des agents communaux du service culturel, je souhaite que nous puissions continuer à travailler ensemble sur la programmation théâtrale musicale et artistique, afin de développer davantage l'offre culturelle du théâtre garennois.

Même si nous n'en sommes qu'aux prémices, la mise en place d'une programmation culturelle de toute une saison demande un véritable investissement en termes de fonctionnement pour un espace tel que celui-là. Il sera certainement nécessaire de donner des moyens humains supplémentaires pour rentrer* des artistes, travailler avec eux, organiser les représentations.

Pour ma part, vous pouvez me faire confiance pour continuer à proposer et promouvoir des artistes garennois ou non et des compagnies théâtrales.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle, pour vos remarques et vos félicitations.

Y a-t-il d'autres intervenants ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

Je parie que vous allez être moins sympa que M^{lle} Naturel ! Je ne sais pas, je le sens.

M. Macé

Avez-vous bien entendu ce qu'a dit notre collègue ?

M. le Maire

Oui.

M. Macé

Vous pouvez considérer que globalement, c'est satisfaisant, ce qu'elle a dit, c'est exactement le cas.

M. le Maire

Oui.

M. Macé

Avez-vous remarqué dans ses propositions ce qu'elle attend demain du fonctionnement du Théâtre ?

M. le Maire

Tout le monde attend cela.

M. Macé

C'est ce qui compte, c'est-à-dire une véritable programmation, une véritable possibilité d'avoir théâtre, musique, éventuellement, comme on voit ce qui se passe à Courbevoie, à Colombes, si on ne prend que ces deux exemples, dans ces deux théâtres et lieux culturels qui fonctionnent depuis des années. C'est tout ce qu'on attend et le tout le travail à mener, avec, évidemment, la conséquence directe, premièrement, ensuite, de le faire connaître et, deuxièmement, de mettre des moyens financiers pour que cela fonctionne correctement.

Je pense que nous aurons l'occasion de reparler de tout cela, parce que, pour l'instant, elle le dit très bien, on est en train de démarrer dans ce que l'on peut faire, mais après, il y a encore un immense travail à réaliser pour arriver à l'objectif voulu.

J'ai une question, mes chers collègues, à M. Butet, qui est le Directeur de la publication de La Garenne-Colombes Info. Monsieur Butet, rassurez-vous, je sais qui se cache derrière vous, donc ce n'est pas à vous personnellement que la question va...

(Rires.)

... mais je pense que c'est aussi au Maire, parce que le Maire qui ne veut plus être le directeur de la publication l'est quand même, et on sait tous que sa responsabilité est engagée, même en campagne électorale. C'est aussi pour nous faire croire qu'en campagne électorale, tout ce qui est rédigé est hors campagne, tandis que c'est, on l'a tous remarqué, totalement faux ; c'est aussi intéressant de le constater.

Je voudrais que vous nous expliquiez ce que vous avez écrit, qui est intéressant, au sujet du Théâtre et de l'éditorial du dernier numéro : « *Ce Théâtre a été totalement financé par l'opération de la ZAC des Champs-Philippe* – en gras, donc important, d'autant plus si les gens ne lisent pas tout –, *ce qui signifie qu'il n'a, en effet, rien coûté au budget communal, et donc aux Garennois* ». Ce Théâtre a, Monsieur Butet, de mémoire, coûté plus de 12 millions d'euros. Comment vous arrivez à nous expliquer ce tour de passe-passe par rapport au financement de cet équipement public ?

M. le Maire

Allez-y, Monsieur Butet.

M. Butet

Je confirme, Monsieur Macé, que le Théâtre n'a rien coûté aux Garennois.

M. le Maire

Merci, Monsieur Butet.

C'était la réponse de M. Butet !

(Rires et applaudissements de M. Ranji.)

Avez-vous d'autres questions ?

M. Macé

Donc il confirme ce qu'il écrit, ce qui est déjà bien.

Les 12 millions, qui les a payés, Monsieur Butet ? Expliquez-nous, parce que c'est intéressant. Qui a payé ces 12 millions ? Comment faire croire un seul instant aux Garennois et aux Garennoises qu'un équipement public ne leur coûte rien ? Comment faire croire que quelque chose ne coûte rien ? C'est intéressant. Les entreprises ont été payées ou pas payées d'ailleurs ?

M. le Maire

Monsieur Macé, ce que veut vous dire, M. Butet, c'est que – je parle sous votre contrôle – cela a été financé par l'opération de la ZAC des Champs-Philippe.

M. Butet

Les ventes de droits, exactement ; c'est l'opération de la ZAC des Champs-Philippe qui a payé le Théâtre.

M. le Maire

À une époque où les comptes étaient séparés.

M. Macé

Vous êtes donc en train de nous dire que cette opération a été payée sur le budget annexe, puisque maintenant, c'est un budget annexe, donc un peu uniquement par cela, tandis que, Monsieur Butet, je ne sais pas si c'est une période où vous siégiez déjà dans ce Conseil Municipal, mais M. Hervo était là, je crois que c'est lui qui nous avait expliqué cela, dans une recette de prévue au niveau de l'opération, il y a une recette avec une participation de la Ville, et il nous avait expliqué, mais je parle sous son contrôle, M. Hervo connaît tout ce montage financier 1 000 fois mieux que tout le monde, donc je pense qu'il nous dira si je me trompe, dans ce qu'il nous avait dit à l'époque, qu'une partie de l'explication de cette somme que la Ville devait payer, c'est justement pour financer les fameux équipements publics, parce qu'une ZAC, en tant que telle, par rapport au Théâtre, si on prend le Théâtre, ne concerne pas que le quartier des Champs-Philippe.

Si c'était une opération qui concernait uniquement le quartier, que ce soit financé à 100 % serait logique, tandis que le Théâtre, par définition, on n'a pas installé une frontière, et si j'ai bien remarqué, depuis que je l'ai fréquenté, j'ai aperçu des habitants de l'ensemble des quartiers de la ville, donc c'est bien pour toute la ville.

Il nous avait expliqué que la participation, qui était de plusieurs millions d'euros – je dis bien « plusieurs millions d'euros » – mais peut-être que M. Hervo a le chiffre en tête, je ne l'ai pas, s'expliquait parce qu'il fallait en partie financer ces équipements *via* le budget de la Ville.

Je ne comprends plus, ce soir, ce que vous êtes en train de nous expliquer, Monsieur Butet, par rapport à un financement assuré 100 % par l'opération de la ZAC des Champs-Philippe, mais peut-être que M. Hervo va me dire que je me trompe dans les explications que lui-même nous avait données – je crois que c'était lui-même – quand il y avait eu, chaque année, la présentation des comptes de la ZAC des Champs-Philippe, à l'époque gérée par la SEM 92.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Si M. Hervo ou M. Butet veut répondre, je vais vous faire une remarque : d'abord, je pense que nous ne sommes pas là pour commenter la prose, d'une grande qualité, municipale, mais nous le pouvons, si nous le souhaitons, même si ce n'est pas l'objet de la délibération.

Je sais que toute l'opération des Champs-Philippe a été financée par les droits à construire de la ZAC. C'est le principe, par définition, d'une zone d'aménagement concerté. C'est d'ailleurs pour cela qu'une petite ville comme La Garenne-Colombes est arrivée à faire autant d'équipements de type collectif, autant de révisions de voiries, autant de choses d'intérêt public que nous ne serions pas arrivés à faire s'il avait fallu les payer sur le budget communal ; c'est le premier point.

Je trouve un peu curieux, Monsieur Macé, vous qui vous êtes opposés à la ZAC depuis des années, que vous veniez aujourd'hui nous donner des leçons sur le financement de celle-ci. S'il avait fallu vous attendre, aujourd'hui, il n'y aurait pas de rénovation du quartier des Champs-Philippe. C'est cela, la réalité.

Deuxième point, vous avez raison, mais ce n'est un secret pour personne, il y a une participation financière de la Ville au financement de la ZAC des Champs-Philippe, participation qui est très faible quand on la compare au budget global de la ZAC, mais vraiment très faible.

À quoi est-elle destinée ? Elle est destinée à participer au financement de quelques équipements publics, pris au sens large : les routes, les réseaux, les crèches, les logements sociaux, auxquels il a fallu participer... Bref, nous avons participé globalement très faiblement, très très faiblement, au financement de cette ZAC. C'est probablement ce qu'a voulu dire le rédacteur de ce texte que je n'ai plus en tête ; il faudrait vérifier si c'est bien le texte que nous lit M. Macé, mais il n'y a pas de raison... Je ne l'ai pas sous les yeux.

Il reste que la vérité est là : cette ZAC s'est faite grâce au financement des droits à construire. Sans les droits à construire, il n'y aurait pas eu de théâtre, de crèches, de logements sociaux, de routes, de voiries et de marché, tout simplement. Pour le reste, on est dans le détail.

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Monsieur Macé, vous me faites l'honneur de penser que je connais les chiffres mieux que quiconque ; je crois que ce n'est pas faux...

(Rires.)

M. le Maire

C'est toujours agréable.

M. Hervo

Je vais quand même vous demander de ne pas me demander une précision extrême, parce que je parle de tête, je n'ai pas le moindre papier sous les yeux, mais quand même, je ne me trompe pas beaucoup.

M. le Maire

Jamais.

M. Hervo

En l'occurrence.

En l'état actuel de ce qui est réalisé ou de ce qui est en train de se réaliser sur la ZAC, le chiffre d'affaires, recettes et dépenses équilibrées, à ce jour, est aux alentours de 145 - 148 millions. La participation Ville dont vous parlez est d'une dizaine de millions d'euros ; cela veut dire que la ZAC a créé 135 millions de richesse. Ce n'est pas courant, ce n'est pas habituel !

Quant au Théâtre, le chiffre que je vous ai présenté quand je vous présentais les comptes de la SEM 92, qui sont toujours d'actualité, d'ailleurs, les chiffres sont tout à fait en cohérence avec ce que vous connaissez... Le Théâtre et son parking devaient représenter, tout compris (travaux, maîtrise d'œuvre, études, bureau de contrôle et autres), un peu moins de 15 millions d'euros hors taxes. Le décompte définitif des travaux qui vient de sortir, il est tout chaud, M. Chaillet me l'a donné cet après-midi parce qu'on n'avait pas les derniers éléments, s'établit à 14 780 000 ; ce n'est pas mal !

Vous allez me dire : « On a dépassé » ; oui, mais c'est l'épaisseur du trait.

Je crois que ce Théâtre est un grand succès aussi technique et financier. Ce n'est pas la peine de chercher des poux dans la tête de Jean-Pierre Butet qui n'y peut pas grand-chose, le pauvre ! Cela vous embête que la ZAC crée de la richesse ; évidemment, créer, par les temps qui courent, 130 millions d'euros de richesse qu'on ne prend pas dans la poche du contribuable, c'est sûr que cela gêne quand on est de votre sensibilité politique, mais je suis désolé, c'est la réalité, et les Garennois, j'espère, en sont bien conscients.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Voilà un échange constructif !

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je constate ce soir, et je vous en remercie, que l'analyse que j'avais au niveau des chiffres est la bonne et que dire et écrire que ce Théâtre n'a rien coûté au contribuable est faux. Merci de m'en donner acte et merci de confirmer l'analyse que j'avais !

Merci, mes chers collègues.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Ce qui est formidable dans ces débats, c'est que chacun conclut en disant : « Donc j'avais raison » ou « Comme je vous l'ai expliqué », etc.

(Rires.)

Tout le monde a raison, je suis très heureux que ce monde se porte aussi bien ! Parfait !

Nous allons voter...

Je vous en prie, Monsieur Conway.

En fait, nous parlions du règlement intérieur ; c'est moins intéressant...

M. Conway

C'est comme lors du dernier Conseil, où il y avait du gros hors sujet, du gros hors piste, et quand j'ai voulu intervenir, vous m'avez dit : « On est hors sujet » ; quand vous relisez le compte rendu, mon intervention représentait une page et la vôtre et celle des différents intervenants, 10 pages.

M. le Maire

Je ne suis pas certain d'être celui qui a le plus parlé.

M. Conway

Après, vous verrez vos comptes...

Juste une petite remarque là-dessus, parce que je rappelle que cette phrase est en gras et qu'il y a une différence entre : « entièrement financé » et « très très faiblement financé ».

M. le Maire

Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

V - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

5.1 - Adhésion au dispositif contractuel conclu entre Eco-Mobilier/SYCTOM pour la collecte et le traitement des déchets d'éléments d'ameublement.

M. le Maire

Le point suivant, Madame Gaillabaud, la collecte et le traitement des déchets d'éléments d'ameublement ?

M^{me} Gaillabaud

Merci, Monsieur le Maire.

Depuis le décret du 6 janvier 2012, les producteurs d'ameublement sont tenus de participer à la prévention de leurs déchets, ainsi qu'à leur collecte et leur recyclage. C'est donc tout naturellement que le SYCTOM, agence métropolitaine de déchets ménagers, a proposé à ses collectivités adhérentes un contrat unique et global avec Eco-Mobilier, organisme créé à l'initiative des fabricants et distributeurs de mobilier, agréé par les pouvoirs publics et, surtout, chargé d'organiser logistiquement et de soutenir financièrement la mise à disposition des mobiliers par les collectivités en déchetterie, d'où une signature en juin 2013 entre les deux entités avec effet au 1^{er} juillet 2013.

En contrepartie des efforts fournis par la Ville, Eco-Mobilier prévoit des soutiens financiers semestriellement, en fin d'exercice, après sa validation, en fonction de la qualité de l'ameublement récupéré et des conditions signées dans la convention.

Notons qu'il est prévu pour le prochain exercice une somme d'environ 30 000 euros pour La Garenne-Colombes sur la base de tonnage récupéré l'année précédente.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions à M^{me} Gaillabaud sur cette nouvelle collecte ? Pas de question à M^{me} Gaillabaud.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

VI - Divers

6.1 - Décisions.

M. le Maire

N° 2013/339 : Contrat de service Paybox Système.

N° 2013/340 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'association « Krav Maga Défense ».

N° 2013/341 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, du terrain de football synthétique du complexe sportif Marcel Payen en faveur de l'Amicale de la STSP 92 de la police nationale.

- N° 2013/342 : Contrat avec l'association « Vox Records » relatif à l'organisation d'une animation scolaire musicale, pour les écoles élémentaires Voltaire et Jerphanion, prévue le jeudi 19 décembre 2013 à la Médiathèque municipale.
- N° 2013/343 : Aliénation de quatre véhicules, un élévateur électrique, deux épilucheuses électriques, un coupe-légumes, deux seaux en inox et une armoire métallique appartenant à la commune de La Garenne-Colombes.
- N° 2013/344 : Contrat relatif à l'entretien et la maintenance du monte-plats du centre de vacances Domaine Foucher de Careil à Houlgate, propriété de la commune de La Garenne-Colombes.
- N° 2013/345 : Contrat de maintenance des logiciels Implicit.
- N° 2013/346 : Contrat d'assistance et de maintenance logicielle du progiciel « Image ».
- N° 2013/347 : Avenant N° 1 au MAPA/2009/DSIT/03 informatisation des écoles de la commune de La Garenne-Colombes.
- N° 2013/348 : Emprunt pour financer les travaux 2013-2014.
- N° 2013/349 : Marché à procédure adaptée relatif à l'exploitation du parking du Théâtre de La Garenne.
- N° 2013/350 : Marché négocié relatif aux travaux d'aménagement dans le parking du théâtre de La Garenne-ZAC des Champs-Philippe - contrôle d'accès.
- N° 2014/001 : Contrat avec l'association Connaissance de l'art Contemporain relatif à l'organisation d'un cycle de conférences sur l'art contemporain.
- N° 2014/002 : Contrat avec l'association "les Petits débrouillards Ile-de-France" relatif à la programmation de deux ateliers dans le cadre du festival départemental "la science se livre" prévus le mercredi 22 janvier 2014 à la Médiathèque municipale.
- N° 2014/003 : Contrat avec Madame Bénédicte Nemo relatif à la programmation d'ateliers d'illustration prévus les samedis 18 janvier, 8 février, 8 mars, 29 mars 2014 et les mardis 21 janvier, 11 février, 11 mars, 25 mars, 8 avril 2014 à la Médiathèque municipale.
- N° 2014/004 : Contrat avec Sandrine Peyrat relatif à la programmation d'ateliers "Bien être et santé au naturel" prévus les mardis 14 janvier, 4 février et 4 mars 2014 à la Médiathèque municipale.
- N° 2014/005 : Contrat avec l'agence musicale LM relatif à un concert prévu le 15 février 2014 au Théâtre de La Garenne-Colombes.
- N° 2014/006 : Contrat avec la société Lande Martinez Production relatif à la pièce de théâtre prévue le 26 janvier 2014 au Théâtre de La Garenne.
- N° 2014/007 : Contrat avec Monsieur Bernard Trout relatif à la programmation d'un cycle de conférences-débats prévues dans le cadre du Ciné-Club à la Médiathèque municipale.
- N° 2014/008 : Contrat avec Anthony Garzon G.N.W. relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 12 février 2014 à la Médiathèque municipale.
- N° 2014/009 : Contrat avec l'association Compagnie Diaxasso Ensemble relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 15 janvier 2014 à la médiathèque municipale.
- N° 2014/010 : Contrat avec l'association « la Boîte à Musiques » relatif à un concert prévu le 10 janvier 2014 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.
- N° 2014/011 : Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours de ski pour les 7-12 ans et les 13-17 ans pendant les vacances d'hiver 2014.
- N° 2014/012 : Contrat avec la Compagnie rue de Berlioz relatif à l'organisation d'un concert le dimanche 2 février 2014 à la Médiathèque municipale.
- N° 2014/013 : Contrat avec la Compagnie du Chemin relatif à l'organisation d'un spectacle jeune public le dimanche 9 février 2014 à la Médiathèque municipale.
- N° 2014/014 : Contrat avec la Compagnie rue de Berlioz relatif à l'organisation d'un spectacle jeune public le dimanche 16 mars 2014 à la Médiathèque municipale.
- N° 2014/015 : Contrat avec Monsieur Dominique Senay relatif à la programmation d'une conférence audiovisuelle en deux séances prévues le vendredi 31 janvier 2014 à la Médiathèque municipale.
- N° 2014/016 : Avenant N° 2 au marché N° 5090-08-234 relatif à la location d'une structure provisoire de communication.
- N° 2014/017 : Avenant N° 1 au marché AOO/2012/06-01 - Travaux sur les espaces publics secteur sud : aménagement qualitatif de rues, création de jardins, d'aire de jeux et placette publique - lot 1 VRD.
- N° 2014/018 : Contrat avec l'entreprise de spectacles Mikad relatif à l'organisation d'un thé dansant prévu le dimanche 9 mars 2014 au Théâtre de La Garenne.

N° 2014/019 : Contrat avec l'association « La Boîte à Musiques » relatif aux frais de régie liés à l'organisation du concert prévu le vendredi 31 janvier 2014 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.

N° 2014/020 : Contrat avec la SARL « Mac Productions » relatif à un concert Jazz in La Garenne prévu le vendredi 14 février 2014 à la Médiathèque municipale.

N° 2014/021 : Contrat avec Monsieur Didier Faget relatif à la programmation d'une conférence audiovisuelle en deux séances prévues le vendredi 4 avril 2014 à la Médiathèque municipale.

N° 2014/022 : Marché à procédure adaptée relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour le désamiantage et la démolition de l'immeuble La Tour La Sablière.

M. le Maire

Sur les décisions du Maire, avez-vous des questions à nous poser sur un certain nombre de décisions que j'ai pu être amené à prendre en fonction de la délégation que vous m'avez donnée ?

Monsieur Ranji ?

Bienvenu ce soir, Monsieur Ranji ! Bonsoir.

M. Ranji

Bonsoir.

Je voudrais intervenir sur la décision n° 2014/016.

Il est question d'une structure dans cette décision ; pouvez-vous me préciser de laquelle il s'agit ?

M. le Maire

C'est la bulle des Champs-Philippe, me dit mon voisin.

M. Hervo

Renouvellement du contrat de location de la bulle des Champs-Philippe.

M. Ranji

D'accord ; très bien.

C'est bien ce que je pensais, mais je voulais une précision, parce que ce n'était pas précisé dans la décision.

M. le Maire

Vous l'avez.

M. Ranji

Par rapport à cela, la bulle info a été créée à un moment où le quartier des Champs-Philippe était en plein changement. Aujourd'hui, beaucoup de bâtiments ont été livrés. Je trouve dommage qu'on n'ait pas saisi l'occasion de fermer la bulle info pour faire vivre le conseil de quartier, car, pour vous, cela a toujours été l'excuse parfaite pour ne pas réunir le conseil de quartier. Même si vous avez fait le choix de ne pas réunir le conseil de quartier depuis plusieurs années maintenant, parce que vous avez peur de ce que pourraient vous dire les habitants des Champs-Philippe, j'espère pour vous que cela ne vous servira plus d'excuse pour ne pas réunir ce conseil de quartier.

M. le Maire

Quelle était votre demande, Monsieur Ranji ?

M. Ranji

C'est simplement une remarque.

Vous pouvez peut-être répondre à cette question ; c'est peut-être trop tard, parce qu'on arrive à la fin du mandat, mais je peux vous poser la question : faisons de la politique-fiction, parlons de malheur ; par malheur, si vous veniez à remporter l'élection municipale en mars prochain...

(Rires.)

... est-ce que vous feriez le choix de réunir le conseil de quartier des Champs-Philippe ou, finalement, pas du tout ?

M. le Maire

Non seulement nous le réunirions, comme nous l'avons réuni, mais nous continuerions à animer la bulle des Champs-Philippe, qui était animée par plusieurs élus ici présents régulièrement : M. Pouilly en particulier y passe beaucoup de temps, M. Gizardin y passe beaucoup de temps, M. Hervo y passe beaucoup de temps, M^{me} Vingerling aussi, beaucoup d'élus y vont. Je crains que vous n'ayez une vision un peu caricaturale du débat, parce que beaucoup de gens viennent et s'intéressent à la question.

Je vous invite à venir à la bulle ; c'est là que nous rencontrons les habitants.

(M. Ranji demande la parole.)

M. le Maire

Monsieur Ranji, je termine, si vous me le permettez.

Je ne crois pas que vous soyez très souvent venu à cette bulle des Champs-Philippe, la porte vous est ouverte...

Monsieur Pouilly, avez-vous beaucoup vu M. Ranji à la bulle des Champs-Philippe ?

M. Pouilly

J'ai tenu 102 permanences depuis la création de la bulle, qui s'est ouverte en 2009, c'est vrai que je n'ai pas vu grand monde de l'opposition, et pourtant, on est ouvert tous les samedis, de 10 heures à 12 heures 15.

M. le Maire

Merci beaucoup.

M. Pouilly

On y voit même maintenant, dans les dernières que j'ai faites, entre 7 et 12 personnes qui viennent prendre contact avec nous.

M. le Maire

Merci infiniment, Monsieur Pouilly, pour tout ce travail.

M. Pouilly

Je n'étais pas tout seul, j'ai aussi mes collègues.

M. le Maire

Collègues que j'ai cités ; je remercie tous ces collègues.

Dire qu'il n'y a pas de démocratie participative, puisque c'est le mot à la mode, aux Champs-Philippe peut paraître un peu délicat ; 102 réunions, ce n'est pas beaucoup, depuis 2009.

M. Ranji

Vous dites, Monsieur le Maire, que le conseil de quartier va continuer à se réunir. Je vous dis que depuis plus de quatre ans, il ne s'est pas réuni ; maintenant, dont acte, il est trop tard...

M. le Maire

Monsieur Ranji, 102 réunions !

M. Ranji

Cela a été, pour vous, l'excuse pour ne pas réunir... C'est toujours facile de réunir... J'ai bien peur que la transparence soit quelque chose qui vous gêne ; c'est l'impression que vous donnez, excusez-moi de vous le dire.

Il est toujours facile de dire entre quatre murs à une personne des choses qui ne peuvent pas être contrôlées, alors que dans un conseil de quartier, là, c'est tout de suite beaucoup plus... C'est cela aussi, le risque que nous prenons tous en faisant de la politique, c'est que nous sommes amenés à rencontrer des gens qui soutiennent nos opinions, nos politiques, vos politiques, et d'autres personnes, au contraire, qui les critiquent, etc., mais, aujourd'hui, pourquoi, dans certains quartiers...

Je me souviens d'un Conseil Municipal où je prenais l'exemple de M. Dransart, mais je peux continuer à prendre cet exemple ; en fait, on a des quartiers dans lesquels les conseils de quartier se réunissent régulièrement, et dans le quartier des Champs-Philippe, bizarrement, on ne sait pas trop pourquoi, on a un conseil de quartier qui ne s'est pas réuni depuis fort longtemps. C'est simplement une inquiétude.

Je pense que dans ce quartier, vous seriez surpris si, demain, vous le réunissiez, du nombre de personnes qui y viendraient et de tout ce que vous entendriez par rapport à cela. Après, vous faites le choix d'ignorer une partie de la population du quartier des Champs-Philippe ; très bien, on saura le rappeler en temps voulu.

M. le Maire

Monsieur Ranji, je vous remercie de vos remarques qui se terminent par une menace, comme d'habitude : « Vous verrez ce que vous verrez » ; la politique, ce n'est pas cela ; la politique locale, c'est de faire en sorte que les gens vivent ensemble.

Nous avons fait le choix, sous la direction de Jean-Pierre Hervo, avec tous les conseillers qui s'occupent de cette affaire, ainsi que tous les habitants qui ont bien voulu se joindre à nous dans les groupes de travail, d'ouvrir toutes les semaines une permanence localement, sur les lieux du quartier. À cet endroit, le travail de transparence est permanent. On explique, on présente nos projets, la discussion est permanente.

Vous n'êtes jamais venu, je ne vous l'ai jamais reproché ; on ne vous a jamais vu, je ne vous l'ai jamais reproché. Ayez l'élégance de ne pas venir ici nous reprocher des faits qui sont faux à moi qui ne vous ai jamais reproché un fait qui est vrai, à savoir qu'on ne vous a jamais vu, jamais, à la bulle des Champs-Philippe. Vous êtes sûrement très occupé et je ne viens pas vous reprocher cela, ne venez pas nous faire de procès !

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Je voulais simplement préciser, pour que ce soit bien clair, que l'opération des Champs-Philippe en général, et à travers cet outil qu'est la bulle, nous permet d'être, nous, les membres du conseil de quartier, en situation de dialogue permanent avec la totalité des habitants du quartier, les copropriétés existantes, anciennes, les copropriétés nouvelles à mesure qu'elles arrivent... Jean-François Gizardin et moi-même avons rencontré au cours des derniers mois les gens de chez Pitch, les gens de chez BNPI qui arrivent, nous avons dialogué, expliqué, répondu à leurs questions.

On a été invité et on a dialogué avec les gens de La Sablière ; ce n'est peut-être pas l'endroit où tous les gens votent pour nous, mais qu'importe, on n'est pas là pour cela, on n'est pas en réunion électorale, en campagne électorale, on dialogue, on écoute les gens. On a

même beaucoup dialogué depuis presque une décennie, un peu au-delà, j'ai un peu marché sur les plates-bandes de Jean-François Dransart, avec le secteur de la rue Barillet, qui était très impacté par la construction de bureaux, on est allé jusqu'à obtenir que des travaux dans leur avenue puissent être pris en charge par le promoteur des bureaux et tout le monde y a trouvé son compte, on a joué les facilitateurs, puisque ce n'était pas la vocation, évidemment, de la commune d'aller faire des travaux dans une voie privée.

C'est cela, notre façon de travailler. Jean-François Dransart a la sienne, nous, aux Champs-Philippe, avons la nôtre ; je ne dirai pas quelle est la meilleure, quelle est la moins bonne. Elles ont leur efficacité, on est en contact permanente avec les habitants du quartier, je n'ai pas à rougir et je n'ai pas à m'inquiéter de l'opinion que les habitants des Champs-Philippe peuvent avoir de la politique municipale.

Maintenant, on n'est pas en réunion électorale...

M. le Maire

Merci.

Monsieur Ranji, concluez là-dessus, je vous en prie.

M. Ranji

Simplement une remarque, si je ne vais pas à la bulle info, c'est pour une raison très simple : je suis élu du Conseil Municipal, tout comme vous, d'ailleurs, donc les différents changements liés à ce quartier, je les connais ; j'habite ce quartier, donc les changements, je les vois au jour le jour.

Par rapport à ce quartier, j'aimerais poser des questions sur les décisions 349 et 350...

M. Conway

Excuse-moi...

M. le Maire

Quelle est la question ?

M. Ranji

M. Conway voudrait prendre la parole.

M. Conway

C'est dans le prolongement de cela et je ne reviendrai pas dessus, sur le conseil de quartier.

M. le Maire

Quel numéro ?

M. Conway

La même décision : 16.

Vous opposez, Monsieur Hervo, Monsieur Juvin, la bulle info et le fonctionnement d'autres quartiers...

M. Hervo

La bulle n'est qu'un outil.

M. Conway

Vous parliez du dialogue, de l'écoute...

Vous dites : « Chacun sa méthode ».

M. le Maire

On ne les oppose pas.

M. Conway

Ce n'est pas une opposition, c'est chacun sa méthode.

En fait, vous oubliez une chose : dans le conseil de quartier sud, il y a également des permanences, donc ce n'est pas une différence d'approche, c'est un complément d'approche.

Quand vous parlez de dialogue et d'écoute, très bien, mais cette bulle info et ces permanences sont nécessaires.

En revanche, ce qui manque dans cette démarche, quand vous préconisez celle-là et exclusivement celle-là, par rapport à une réunion de quartier, vous ne permettez pas aux Garennois qui sont préoccupés par quelque chose ou intéressés par un sujet d'entendre des avis, des opinions contraires, des idées complémentaires, et donc, vous ne faites pas un travail collectif par rapport à cela.

Dans la permanence, quand vous dites : « Je réponds aux questions », on le voit ce soir, vous répondez aux questions avec votre façon de répondre ; est-ce la vérité ? N'y a-t-il pas d'autres options ? N'y a-t-il pas d'autres raisons ?

J'ai eu à intervenir dans une tribune de La Garenne-Colombes Information pour rétablir la vérité sur certaines rumeurs qui étaient colportées, notamment à l'occasion de réunions de copropriété, rumeurs que vous avez reprises, Monsieur le Maire, au dernier Conseil, en disant que j'étais contre la ZAC des Champs-Philippe, que j'étais contre la Médiathèque, que j'avais fait des recours, etc.

Quand vous donnez une information à ces personnes qui viennent vous rencontrer, vous ne leur permettez pas d'avoir l'autre avis ou l'autre position. D'une manière générale, au total, vous ne permettez pas la confrontation des idées, qui est la seule, pour moi, véritable richesse dans le partage, qui est de permettre de ne pas passer à côté d'une bonne décision ou d'une bonne idée.

Vous parliez des Champs-Philippe, vous parliez du quartier centre sud, je rappellerai que dans le quartier centre nord, il n'y a eu aucun conseil de quartier qui s'est réuni – aucun – depuis deux ans ou trois ans, alors qu'il y avait des projets énormes, sur lesquels il y avait de vrais débats. Vous n'avez jamais fait de réunion d'information sur le projet du parking souterrain de la place de la Liberté.

La bulle info et le conseil de quartier sont deux axes complémentaires, mais ne prétendez pas que la bulle info répond à la fonction d'un conseil de quartier.

M. le Maire

Merci.

On ne va pas y passer du temps.

Monsieur Conway, vous n'êtes pas plus venu que M. Ranji à cette bulle info qui est pourtant ouverte à tout le monde, c'est un lieu de rencontre ; je crois aux lieux de rencontre, tout simplement.

Manifestement, nous n'avons pas la même méthode ; très bien. Je ne sais s'il y en a une qui est meilleure que l'autre, je ne dis pas que ma méthode est meilleure que la vôtre, elle est différente. À la différence de vous, je ne dis pas que ma méthode est meilleure que la vôtre. Je dis que nous avons employé une méthode qui nous a semblé bonne parce qu'elle nous a permis d'être en communion avec de nombreux Garennois que, peut-être, nous n'aurions pas rencontrés sinon...

M. Ranji

Vous dites : « en communion avec les Garennois », mais il vous arrive de vous balader dans le quartier des Champs-Philippe, de voir le ressenti des gens, tous les problèmes que cela occasionne ?

C'est pour cela que je vous invite à refaire les conseils de quartier...

M. le Maire

Monsieur Ranji, pardonnez-moi, mais...

M. Ranji

... aux Champs-Philippe.

Laissez-moi terminer.

Je vous invite vraiment à réunir ce conseil de quartier, parce qu'à mon avis, vous seriez surpris... Je pense, en fin de compte, que vous ne seriez même pas surpris, car vous craignez, en fait, d'entendre un certain nombre de vérités qui risquent de vous déplaire, et c'est pour cela que c'est le seul quartier de la ville dans lequel le conseil de quartier ne s'est pas réuni depuis plusieurs années, exception faite du quartier du centre nord, mais, M^{me} Mangeard, paix à son âme, on ne va pas lui jeter la pierre... Monsieur Hervo, vous êtes président du conseil de quartier depuis 2008 ; à un moment donné, on peut parler aussi de la méthode de travail, on est sur la transparence ; sur le fonctionnement du bureau du comité de quartier, sur les nominations, comment elles ont été faites, de quelle façon... C'est tout cela !

D'ailleurs, vous seriez vous-mêmes les premiers gagnants si, à un moment donné, vous preniez plus de temps à écouter les habitants des Champs-Philippe et à réunir ce conseil de quartier.

Je vous remercie.

M. le Maire

Monsieur Ranji, je vous remercie de vos conseils, qui sont probablement très utiles.

Le quartier des Champs-Philippe, je m'y promène, comme vous, je m'y balade ; j'y suis très souvent, j'y étais encore aujourd'hui, d'ailleurs ; je n'ai pas la même vision que vous de l'ambiance générale.

Cela fait des années que vous prévoyez l'apocalypse dans les Champs-Philippe, peut-être qu'un jour, d'ici quelques milliers d'années, vous aurez raison, mais pour l'instant, ce ne me semble pas être le cas ; nous rendrons compte dans quelques semaines.

Je pense simplement que prétendre qu'il y a des problèmes majeurs, tels que vous les décrivez, sans dire lesquels, jamais, bien entendu, parce que c'est trop complexe, est une technique qui est un tout petit peu éculée en politique et qui, je crois, n'est pas digne d'un débat politique local.

Vous voulez être Maire de La Garenne-Colombes, puisque vous allez, je crois, mener la liste du Parti socialiste ; je pense que quand on veut être Maire, on ne peut pas jouer à ce petit jeu-là, on est forcément le Maire de tout le monde. Vous ne pouvez pas dire : « Il va y avoir un drame, mais surtout, je ne vous dis pas lequel. Les choses vont mal, mais je ne vous dis pas lesquelles ».

Le quartier est en train de se rénover, sûrement imparfaitement, personne n'a la solution idéale ; simplement, je trouve que, finalement, ce qui se fait n'est pas mal, on peut sûrement faire mieux, on va tenter de s'améliorer en permanence, mais, aujourd'hui, les retours qu'on en a sont que les gens sont plutôt contents de la qualité architecturale, de l'aération du quartier, de la place qui va être livrée, le marché, les commerces qui sont en train de s'installer, le théâtre, la qualité des logements sociaux ; les gens nous disent : « quand même, c'est très beau ».

J'entends bien que tout ne va pas bien, mais j'entends aussi des gens qui disent que cela ne va pas mal ; ce sont des impressions, comme vous, j'ai peut-être tort, vous avez peut-être tort.

Monsieur Ranji, ce n'est pas mal, dans la vie, de se dire que parfois, on n'a pas raison totalement, mais de se dire qu'il ne faut pas avancer des faits de manière définitive ; on verra bien dans quelques semaines.

M. Ranji avait demandé la parole ; numéro combien ?

M. Macé

J'aimerais intervenir toujours sur la n° 16, si vous me le permettez.

M. le Maire

Allez-y.

M. Macé

Tout d'abord, je voudrais quand même rectifier quelque chose que M. Pouilly nous a dit : vous n'avez pas tenu, Monsieur Pouilly, 102 réunions...

M. Pouilly

Si, Monsieur.

M. Macé

Non, vous n'avez pas tenu 102 réunions, Monsieur.

M. Pouilly

Je n'ai pas dit « réunions », j'ai dit « permanences ».

M. Macé

Soyons justes sur ce que vous avez fait, vous avez tenu 102 permanences, ce qui n'a rien à voir avec des réunions. Ne dites pas que vous avez tenu des réunions au quartier des Champs-Philippe, c'est faux !

M. Pouilly

Je n'ai pas dit « réunions », j'ai dit « permanences ».

M. Macé

... Vous avez tenu 102 permanences...

M. Pouilly

Vous dites qu'on ne reçoit que des amis !

M. Macé

Vous pourrez intervenir, Monsieur Pouilly, je n'ai pas de souci avec cela, vous pourrez intervenir ensuite.

M. Pouilly

Je n'ai aucun souci non plus.

M. Macé

C'est très bien ! Vous pourrez intervenir après mon intervention, comme il se doit.

M. Pouilly

Allez-y !

M. Macé

Vous avez tenu 102 permanences, avec un nombre de Garennois que vous avez reçus, tant mieux ; tant mieux qu'ils aient eu un certain nombre d'informations, ce qui est l'objet de ce type de permanence. Entre parenthèses, quand une Ville se lance dans ce type d'opération, il y a évidemment mise en place de ce type de structure, donc vous n'avez fait strictement rien d'extraordinaire par rapport à cela, toutes les Villes le font...

(Rire de M^{me} Juvin-Marleix.)

Cela vous fait peut-être sourire, mais c'est la réalité ! Sortez un peu de La Garenne-Colombes, vous verrez comment cela se passe ailleurs, et il est toujours instructif de savoir ce qui se passe ailleurs. Nous vanter que vous avez fait quelque chose d'extraordinaire, ce n'est pas vrai non plus, tout le monde fait cela.

Pourquoi tout le monde fait-il cela, Monsieur Pouilly et mes chers collègues ? C'est qu'ils ont compris bien avant vous, parce que vous ne le mettez pas toujours en place totalement, qu'il était important d'avoir l'avis des personnes, qu'il était important d'avoir l'avis des habitants, qu'il était important de se confronter à des opinions, comme le disait fort justement notre collègue Christophe Conway. Au contraire, c'est comme cela qu'on fait avancer le débat, ce n'est pas en restant, Monsieur Pouilly, en vase clos, ce n'est pas cela qui fait avancer correctement une Ville, c'est en expliquant aux habitants, en les entendant, parce qu'on fait des choses, non pas pour nous, élus de La Garenne-Colombes, on fait des choses pour les habitants, et c'est cela qui compte. Aujourd'hui, plus personne – je dis bien « plus personne » – ne fait ce type d'opération sans consulter les habitants, sans faire des permanences, sans faire des réunions publiques.

Quand on a des conseils de quartier, renseignez-vous aussi sur ce qui se passe ailleurs, on les réunit, on n'en a pas peur ! On est dans une logique où il faut expliquer les projets que vous êtes en train de faire à tout le monde, avec un ordre du jour précis, ce qu'on vous a

toujours reproché, parce que dans certaines réunions de conseil de quartier sur les autres quartiers, il n'y a même pas d'ordre du jour, il n'y a même pas de compte rendu. C'est comme cela qu'on fait vivre la démocratie de proximité, ce n'est pas autrement. Sur cette question, votre bilan est quasiment nul six ans après !

M. Hervo

Les Garennois apprécieront.

M. Macé

On en est là.

Regardez un petit peu comment il faudrait faire. M. Dransart a lancé un certain nombre de pistes d'une manière intelligente. Suivez-le ! Pour une fois que vous avez un collègue qui est en avance, qui vous propose de faire des choses, suivez-le, c'est quand même bien !

(Rires.)

On félicite M. Dransart ; c'est bien, Monsieur Dransart ! Vous voyez, tout arrive ! On est dans cette situation, mais on n'est pas dans la situation de M. Pouilly...

(Brouhaha.)

M. le Maire

Merci, Monsieur.

M. Macé

Vous n'avez jamais réuni le conseil de quartier ; voici la réalité, c'est vrai, vous ne pouvez pas nous démontrer le contraire.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Macé, vous dites que les 102 réunions...

M. Macé

Permanences !

M. le Maire

... permanences de M. Pouilly... Vous avez conclu en disant : « Ce n'est pas extraordinaire, c'est même nul ».

M. Macé

Non, je n'ai pas dit...

M. le Maire

Si, mais cela vous a échappé.

M. Macé

Toutes les communes le font.

M. le Maire

J'ai une question à vous poser : vous avez fait combien de permanences, Monsieur Macé ? Vous êtes conseiller municipal ; vous avez fait combien de permanences depuis 12 ans ou 13 ans que vous êtes conseiller municipal ?

M. Macé

Vous nous avez donné une salle, Monsieur le Maire, à l'Hôtel de Ville ? C'est intéressant, ce débat ! Est-ce que vous nous avez donné une salle comme vos autres collègues ont pour tenir des permanences ?

M. le Maire

Monsieur Macé, combien de fois nous avez-vous demandé une salle ?

M. Macé

On vous l'a demandé, vous avez toujours répondu non.

M. le Maire

Mais vous avez une salle.

M. Macé

Où ?

M. le Maire

Aux Champs Philippe ! Jamais vous n'êtes venu demander la clef !

M. Macé

C'est-à-dire que vous considérez qu'il y a deux types d'élus à La Garenne-Colombes : ceux qui peuvent avoir des permanences à l'Hôtel de Ville et les autres.

M. le Maire

Mais pas du tout, ce n'est pas à l'Hôtel de Ville ! La bulle des Champs-Philippe, vous y êtes allé combien de fois ? Zéro !

M. Macé

C'est la réalité, vous considérez qu'il y a ceux qui peuvent être à l'Hôtel de Ville, parce que vous considérez que c'est chez vous, et les autres qui n'y ont pas accès.

Voici la réalité.

Dans plein d'autres communes, regardez ce qui se passe, à Courbevoie, à Bois-Colombes, les élus de l'opposition, c'est à l'Hôtel de Ville ! Voici la réalité !

(Brouhaha.)

M. le Maire

Monsieur Macé, c'est moi qui ai la parole.

M. Macé

Vous pouvez m'enlever le micro, je parlerai quand même !

M. le Maire

Monsieur Macé, je ne vous ai pas donné la parole.

(Brouhaha.)

M. Macé

Si vous n'êtes pas contente d'assister au Conseil, vous pouvez partir, Madame Lioret, il n'y a pas de souci !

M^{me} Lioret

Taisez-vous !

M. Macé

Je ne me tairai pas !

M. le Maire

Monsieur Macé, calmez-vous.

M. Macé

Je suis très calme.

M. le Maire

Quand vous ne serez pas calme, qu'est-ce que cela va être ? Franchement...

Monsieur Macé, M. Pouilly, sans s'en vanter particulièrement, nous dit qu'il a fait 102 réunions...

M. Macé

Permanences ! C'est important, ce sont des permanences, ce ne sont pas des réunions.

M. le Maire

Monsieur, calmez-vous.

M. Macé

Dites, pour une fois, des choses vraies ! Ne transformez pas parce que vous êtes à huit semaines des élections municipales !

M. le Maire

Vous n'êtes allé qu'une fois à la bulle des Champs-Philippe, pour les primaires du Parti socialiste, parce qu'on vous avait prêté cette salle.

Vous n'y êtes jamais allé ; qu'est-ce qui vous empêchait d'y aller le samedi matin ? Je ne sais pas, mais vous n'y êtes jamais allé.

Je ne vous reproche pas de ne pas y être allé, mais ne reprochez pas à M. Pouilly ou à ses collègues sa technique de travail ; ils ont fait cet effort de se mettre à la disposition des habitants. Là non plus, ce n'est peut-être pas parfait ; moi, je trouve que c'est plutôt très bien, vous considérez que cela ne l'est pas, ne venez pas nous donner des leçons, c'est incroyable ! On ne vous voit jamais, vous ne venez jamais... On ne vous a jamais vu à cette bulle des Champs-Philippe, c'est quand même incroyable !

S'il vous plaît, il faut revenir sur la réalité des choses.

Non, Monsieur Macé, ce point-là est clos.

M. Macé

Je n'ai pas de souci, j'ai tout mon temps ce soir ! Vous n'avez peut-être pas tout votre temps, moi, j'ai tout mon temps !

M. le Maire

Monsieur Macé, ce n'est plus à l'ordre du jour, on a répondu...

M. Macé

Si, c'est toujours à l'ordre du jour, vous avez répondu, donc on est dans la situation où je ne vous laisserai pas m'interrompre...

M. le Maire

Est-ce que quelqu'un veut encore m'interroger sur une décision du Maire ?

Je vous en prie, Monsieur Conway. Numéro combien ?

M. Conway

C'est toujours la n° 16.

(Rires.)

M. le Maire

Je vous en prie.

M. Conway

C'est juste pour préciser, je fais toujours court.

M. le Maire

Ce n'est pas toujours vrai.

M. Conway

On a assisté à une reformulation tronquée, puisque vous avez conclu de mon intervention qu'on n'était pas d'accord sur la méthode. Je dis simplement que ce sont des méthodes complémentaires. J'approuve le principe de la permanence et je regrette le non-développement de l'aspect conseil de quartier.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions sur les décisions du Maire ?

Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Pardon de vous interrompre ; je voulais intervenir sur les questions 349 et 350.

Je ne pensais pas que la décision n° 16 allait ouvrir tant de débats. C'est très bien, je suis toujours favorable au débat.

M. le Maire

Heureusement, c'est la moindre des choses !

M. Ranji

Le Conseil Municipal sert à cela.

349 et 350 ; en fait, elles sont différentes, mais elles sont liées.

Par rapport au marché relatif aux travaux d'aménagement dans le parking, quels sont les équipements inclus dans cette décision ?

M. le Maire

Ce sont tous les éléments de contrôle d'accès au parking : badgeuses, caisses, etc.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Ranji

Sur la décision 349, je constate qu'on a une société, EFFIA Stationnement, à laquelle on donne une somme de 80 000 euros, ce qui n'est pas rien...

M. le Maire

Non ; sinon, ils ne travailleraient pas, si ce n'était rien.

M. Ranji

Raison de plus ! 80 682 euros, pour être précis, c'est la somme qu'on donne à cette société pour qu'elle gère le parking. Finalement, je ne comprends pas ce que gagne la Ville là-dedans ; pourquoi on ne le gère pas en régie directe ? Cela nous coûtera quand même beaucoup moins cher, parce que si on payait une ou deux personnes là-dessus, cela ne nous coûterait pas autant.

Qu'est-ce qui justifie, aujourd'hui, qu'on fasse appel à cette société pour l'exploitation du parking ?

M. le Maire

Le parking, il faut quelqu'un pour répondre au client qui vient, répondre aux appels de la personne qui ne met pas le ticket correctement, qui n'arrive pas à sortir, qui surveille pour éviter les vols, qui nettoie le parking... Un parking, cela s'organise, donc cela coûte 80 000 euros par an.

Vous me dites : « Ce n'est pas rien » ; en effet, assez peu de gens travaillent en France pour rien, j'en connais assez peu, donc, en général, il faut payer une certaine somme.

M. Ranji

Vous qui faites beaucoup de propagande pour dire que, finalement, vous gérez bien les deniers de la Ville, je ne comprends pas pourquoi on ne passe pas en régie directe ? Cela nous coûterait moins cher.

M. le Maire

Ah oui ? Sur quelle base pouvez-vous me dire cela ? Cela coûterait combien ? Puisque vous me dites que cela coûte moins cher, vous avez fait le calcul, forcément ; sinon, vous ne diriez pas cela. Cela coûterait combien ?

M. Ranji

Actuellement – vous me direz, cela risquerait de changer, mais je ne pense pas –, il y a une personne qui est en charge de la surveillance du parking ; aujourd'hui, elle est là jusqu'à 19 heures, peut-être que cela changera, peut-être qu'elle sera là 24 heures sur 24, mais si on prend deux personnes dans le parking, cela nous reviendrait à 60 000 euros ; là, on est sur une fourchette au-dessus ; je ne comprends pas.

M. le Maire

Très bien.

Si je comprends bien, Monsieur Ranji, vous voulez devenir Maire de La Garenne et vous expliquez qu'avec deux personnes, on surveille le parking jusqu'à 22 heures, la nuit, on répond aux appels s'il y a un problème, on le nettoie... Si ce n'est pas de l'esclavagisme, avec deux personnes, il faudra que vous m'expliquiez comment vous faites !

M. Hervo

On change les ampoules.

M. le Maire

On change les ampoules qui sont grillées...

Mesdames et Messieurs, avec deux personnes, vous faites fonctionner 24 heures sur 24 un parking !

Je ne sais pas comment vous pouvez dire, pardonnez-moi, de telles « salades ».

M. Ranji

En fait, vous venez de vous contredire, parce que vous dites qu'il sera ouvert jusqu'à 22 heures et, finalement, c'est 24 heures sur 24 ; il faut être d'accord avec vous-même !

(Protestations des élus de la majorité.)

M. le Maire

Monsieur Ranji, je vais vous expliquer. Le parking est ouvert 24 heures sur 24, c'est-à-dire qu'on peut l'utiliser 24 heures sur 24. Il se trouve qu'il n'y a pas quelqu'un physiquement 24 heures sur 24, il y a quelqu'un qui reste jusqu'à 22 heures aujourd'hui.

En revanche, il est possible que quelqu'un, même à 2 heures du matin, puisse avoir des difficultés dans ce parking, donc il peut joindre quelqu'un, qui n'est pas présent mais qui est un central. Il y a donc 24 heures sur 24 un service rendu, parfois par quelqu'un physiquement présent, parfois par quelqu'un qui n'est pas physiquement présent. Comment faites-vous avec deux personnes ? C'est très intéressant.

Si votre programme consiste à faire des évaluations de ce genre-là, je suis effrayé. Vous allez faire travailler les fonctionnaires très longtemps. Je pense qu'il ne faut surtout pas passer en régie, Monsieur le Directeur général des services.

M. Ranji

Effectivement, aujourd'hui, le travail de la personne qui surveille le parking est assez compliqué ; pour y être passé avant ce Conseil Municipal, j'ai pu me rendre compte qu'il n'y avait que cinq caméras au niveau -1 ; au niveau -2 et au niveau -3, il n'y en a pas. Est-il prévu de changer cela ? Sur la décision 350, vous ne parlez que des contrôles... C'est pour cela que je vous ai posé la question tout à l'heure, vous parlez des outils pour passer le badge, etc., mais vous n'avez pas parlé de caméras. Est-il prévu d'autres caméras pour sécuriser les voitures qui rentreraient ? Même cinq caméras pour le niveau -1, sachant que c'est un lieu clos, ce n'est pas suffisant.

M. le Maire

Du coup, vous ne parlez plus du nombre de personnels, finalement, vous êtes d'accord sur le coût ; il n'y a plus de problème sur le coût ?

Il y a deux choses différentes ; sur le coût, vous êtes d'accord...

M. Ranji

Sur le coût, apparemment, vous ne savez pas le nombre de personnes qu'il y aura là-bas...

(Rires.)

M. le Maire

Vous êtes un peu gonflé !

M. Ranji

Vous me faites passer pour un esclavagiste, pour reprendre votre expression...

M. le Maire

Non.

M. Ranji

Là, on est sur 80 000 euros ; je vous ai parlé de deux personnes, deux postes ; si on prend deux personnes, les rémunérations les plus basses tournent autour de 30 000 euros, on multiplie par deux, on ne peut pas multiplier par trois, donc si vous prenez trois personnes, à un moment donné, ce n'est pas possible.

Je vous dis que si vous voulez baisser le nombre de personnes, à un moment donné, il faut faciliter le travail de la personne qui sera derrière la caméra pour visualiser.

Comment voulez-vous sécuriser le parking en n'ayant pas de caméras dans deux niveaux, en n'ayant pas suffisamment de caméras au niveau -1 et, en même temps, vous nous expliquez cette décision ? Quelque chose n'est pas logique.

M. le Maire

C'est dur, la vie politique, Monsieur Ranji, quand on ne connaît pas les dossiers et qu'on prétend être candidat !

Monsieur Ranji, vous avez commencé ce débat en disant : « 80 000 euros, c'est trop. Pourquoi on ne passe pas en régie ? », c'est-à-dire pourquoi ce ne sont pas des fonctionnaires ? C'est la question que vous avez posée. Je vous ai répondu, Monsieur Ranji, qu'à 80 000 euros, vous n'arriveriez pas à faire tourner en régie un parking ; c'est la réponse.

Votre proposition est totalement inepte – pardonnez-moi d'employer cette expression, néanmoins, il faut dire les choses – pour prétendre qu'on est trop cher, parce que l'alternative de passer en régie coûte beaucoup plus cher. Il faut arrêter de dire des sornettes.

Deuxième point, voyant que vous aviez raconté n'importe quoi parce que vous ne connaissez pas le dossier, vous avez commencé à parler de caméras, ce qui n'a rien à voir. Je vous annonce que les caméras sont effectivement posées au contrôle d'accès du parking, elles servent à cela.

Avec grand plaisir, je vous ferai visiter, moi-même ou quelqu'un de mon entourage, si vous le souhaitez, le fonctionnement du parking ; comme cela, vous pourrez en parler avec raison.

Je vais vous donner un conseil : quand on est en campagne électorale particulièrement, on fait attention à ce qu'on raconte, parce que là, ce n'est pas très sérieux.

Avez-vous d'autres questions, Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Oui.

Je ne peux pas vous laisser dire ce que vous venez de dire, toujours dans la caricature, je trouve cela un peu dommage, surtout que vous représentez, tout comme moi, d'ailleurs, les Garennois. Dire que je ne connais pas le dossier, c'est la rengaine assez habituelle...

M. le Maire

Malheureusement, oui.

M. Ranji

En fait, pas plus tard que tout à l'heure, dans le règlement intérieur, vous nous parliez de 45 caméras initialement, maintenant, on est sur 47, peut-être qu'on arrivera à 50, je ne sais pas, vous améliorez constamment...

M. le Maire

Sur le parking, quelle est votre question ?

M. Ranji

On a bien vu que le projet par rapport aux caméras n'est pas ficelé ; chaque fois, vous changez.

Vous avez parlé notamment de CSU*, alors qu'initialement, ce n'était pas prévu ; très bien, on prend acte.

Maintenant, on voit que sur les caméras, vous nous dites qu'il n'y aura pas d'autre installation. En fait, aux niveaux -2 et -3, vu l'abonnement ou le prix horaire qu'on y paye, on ne sait pas ce qui se passe, on voit les gens qui rentrent et qui sortent simplement ; très bien, dont acte.

M. le Maire

Merci, Monsieur Ranji, très intéressant !

Chacun peut se faire une idée ; on va le dire comme cela.

Y a-t-il d'autres questions sur les décisions du Maire ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Pour revenir sur les deux décisions qui sont présentées, pouvez-vous nous expliquer le montage que vous avez arrêté ?

D'un côté, la Ville paye plus de 80 000 euros ; de l'autre côté, si j'ai bien compris le dispositif, la société qui gère va-t-elle effectivement percevoir les recettes des prix payés ?

M. Hervo

Non, ce n'est pas une DSP.

M. Macé

Comment cela marche, très concrètement, par rapport à ce montage-là, que vous ne nous avez pas totalement présenté ?

M. le Maire

Monsieur Hervo va vous apporter les explications ; il y a ce qu'on appelle un marché public.

M. Hervo

Je ne sais pas si c'est passé en commission d'appel d'offres ou en commission des marchés, je ne sais plus, mais peu importe. C'est tout simplement un marché de prestations de services, de gardiennage - entretien du parking, et les recettes de stationnement sont perçues par la Ville. On n'est pas du tout en délégation de service, d'aucune façon.

M. Macé

Merci.

M. le Maire

Très bien, merci beaucoup.

C'est un marché à procédure adaptée...

M. Hervo

Je suis désolé pour vous, Monsieur Macé, ce n'est pas une délégation de service public.

M. Macé

Vous n'avez pas à être désolé, je vous demandais quel montage vous aviez arrêté ; ne soyez pas désolé, je vous posais une simple question.

M. le Maire

Très bien.

C'est un marché à procédure adaptée.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions ? (*Non*)

Merci beaucoup.

6.2 - Questions orales.

M. le Maire

Les questions orales, maintenant.

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Au Conseil Municipal du 18 décembre dernier, a été évoquée la préemption des locaux de l'ancien centre de Sécurité sociale situé 18, rue d'Estienne-d'Orves, suite à la décision 338.

Je vous demande de faire un point d'étape sur le déroulé de cette procédure.

Je vous en remercie.

Question orale adressée le lundi 27 janvier 2014 et conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal ne pouvant pas faire l'objet de débat.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Ce terrain a été préempté par la Ville de La Garenne-Colombes et nous sommes en train de discuter avec les vendeurs.

Question suivante ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

À ce jour – lundi 27 janvier 2014 –, les installations de Noël sont toujours installées sur la ville, alors que les années précédentes, elles étaient déjà enlevées.

Pourriez-vous nous en dire les raisons ? À quelle date seront-elles retirées ? Quels sont les montants dépensés cette année, en nous rappelant les montants dépensés en 2012 et en 2013 ?

Je vous en remercie.

Question orale adressée le lundi 27 janvier 2014 et conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal ne pouvant pas faire l'objet de débat.

M. le Maire

Merci.

Les décorations de Noël ont commencé à être enlevées lundi dernier, cela sera finalisé dans les prochains jours, c'est beaucoup de travail.

S'agissant du coût pour la Ville, étaient inscrits au BP :

- 2012 : 126 213,16 euros TTC ;
- 2013 : 133 145,41 euros TTC.

Ce sont les inscriptions au BP, donc il faudrait vérifier au compte administratif.

La légère augmentation est notamment due à l'inflation des prix.

Je vous remercie.

Point suivant ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

L'organigramme des services municipaux fait apparaître les postes vacants suivants :

- directeur/trice général(e) des services pôle administration générale ;
- directeur/trice général(e) des services pôle ressources ;
- responsable juridique, marchés publics, documentation-archives.

Il est indiqué sur le site de la Ville que cet organigramme est mis à jour au 21 octobre 2013. Pourriez-vous indiquer aux membres du Conseil Municipal où en sont ces trois recrutements ?

Je vous en remercie.

Question orale adressée le lundi 27 janvier 2014 et conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal ne pouvant pas faire l'objet de débat.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Ces postes sont actuellement gelés, puisque, comme vous le savez, le contexte électoral n'est pas très propice aux mutations, les choses, en général, se dégèlent après les élections, et l'intérim est assuré par le Directeur général des services.

Monsieur Macé, vous étiez très prolixes ce soir ; il y en a encore une, je crois.

M. Macé

Oui.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

J'ai saisi le 7 janvier dernier, M. le Directeur général des services pour avoir une copie de l'avis de la Commission Départementale de Sécurité sur le Théâtre de La Garenne-Colombes.

À ce jour, je n'ai pas obtenu le document demandé. Pourriez-vous m'en donner les raisons ?

Je vous en remercie.

Question orale posée le lundi 27 janvier 2014 et conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal ne pouvant pas faire l'objet de débat.

M. le Maire

Le Directeur général des services, tout penaud devant moi, va vous remettre ce document fondamental aujourd'hui ou demain ; en tout cas, il est à votre disposition.

Monsieur Ranji, vous avez une question, je crois... Ce n'est pas une question, c'est une déclaration de politique générale.

M. Ranji

Pour une déclaration de politique générale, j'aurais été beaucoup plus long.

M. le Maire

Ah bon ? Dites donc ! Le jour où vous serez Premier ministre, vous me prévenez, comme cela, j'éteins la télévision !

M. Ranji

Le jour où je serai Premier ministre, vous le verrez à la télévision ! Vous le saurez !

M. le Maire

Chouette !

J'espère que cela se passera bien pour l'opposition...

M. Ranji

Je vous rassure, je n'ai pas de problème à respecter les droits de l'opposition, bien au contraire.

M. le Maire

Vous me rassurez.

Allez-y !

Alors je suis d'accord pour que vous soyez Premier ministre.

M. Ranji

Vous voterez pour moi, donc ?

M. le Maire

Je rappelle tout de même que le Premier ministre, on ne l'élit pas, mais ce n'est pas grave...

(Rires.)

M. Ranji

Oui, mais vous voterez aux législatives pour un député socialiste, dont acte.

M. le Maire

Cela n'a rien à voir, le Président de la République peut choisir en dehors des élections législatives, mais c'est aussi un autre point que nous pourrions voir ensemble...

M. Ranji

Enfin bref, on ne va pas revenir là-dessus, on ne répétera pas cela à M. Kossowski.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Aux termes de l'article L. 581-13 du Code de l'environnement et afin de répondre aux besoins des associations et de concilier la liberté d'opinion et la protection de l'environnement, les Maires ont l'obligation de déterminer, par arrêté, sur le domaine public ou en surplomb de celui-ci ou sur le domaine privé communal, un ou plusieurs emplacements destinés à l'affichage d'opinion et à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif.

Par ailleurs, le décret n° 82-220 du 25 février 1982 a précisé la surface minimale que chaque commune doit réserver à cet affichage, à savoir, pour les communes de plus de 10 000 habitants : 12 mètres carrés + 5 mètres carrés par tranche de 10 000 habitants (article R. 581-2 du Code de l'environnement).

La ville de La Garenne-Colombes, comptant plus de 27 000 habitants, devrait donc comporter 22 mètres carrés de panneaux d'affichage.

Or, la ville ne compte pas un seul panneau d'affichage libre mais des panneaux administratifs qui ne rentrent pas dans le cadre des dispositions légales que je viens de citer.

Je vous demande donc :

- d'une part, de m'adresser l'arrêté que vous avez nécessairement pris en application de l'article L. 581-13 du Code de l'environnement ;
- d'autre part, de me confirmer que vous allez prendre immédiatement les mesures nécessaires afin de respecter les dispositions légales.

Concernant ce dernier point, je vous précise que, tant que le Maire n'a pas fait aménager les emplacements prévus légalement pour l'affichage libre, les sanctions pénales ordinairement encourues en cas d'infraction à la réglementation de la publicité extérieure et de l'affichage ne sont pas applicables et les citoyens conservent donc la possibilité de s'exprimer sans encourir de sanction pénale.

Je vous remercie de votre réponse.

Question orale adressée le lundi 27 janvier 2014 et conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal ne pouvant pas faire l'objet de débat.

M. le Maire

Merci, Monsieur Ranji.

Effectivement, quand vous allez être Premier ministre, on va s'amuser !

Je vous remercie de m'avoir demandé de mettre en œuvre immédiatement le décret du 25 février 1982, nous sommes en 2014.

Je vous remercie de votre question.

Nous allons effectivement étudier tout cela.

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a plus.

À la prochaine fois, et s'il n'y a pas d'autre Conseil, bonne campagne à tous, sage, sereine et respectueuse des différents avis !

La séance est levée à 20 heures 58.